



REPUBLIQUE DE GUINEE



Ministère de l'Agriculture - Direction Nationale du Génie Rural

L3

Etude d'évaluation et de capitalisation des programmes d'appuis à la filière riz de mangrove et étude de faisabilité d'un nouveau programme riz Basse Guinée

Rapport de capitalisation – Tome 2
Etude d'impact social

François DOLIGEZ
Younoussa BALDE
(Coordinateurs)

Juillet 2016

iram



Composition de l'équipe IRAM-BRLi

Coordination : Younoussa Baldé & François Doligez
Volets Aménagements : Soriba Sylla & Eric Verlinden
Volet Gestion, entretien et maintenance des périmètres : Romain Vidal
Volet Recherche-Développement ; Younoussa Baldé & Christophe Rigourd
Volet Environnement : Grégoire Lejonc, Camara Selly, Loïc Trebaol
Volet Social : Agnès Lambert & Lansana Sylla
Volet Filière riz : Abdoulaye Bella Diallo, Agnès Lejosne, Laurent Liagre
Volets Saliculture et Gestion de l'eau à la parcelle : Alain Héral
Volet Pisciculture : Ibrahima Koivogui & Delphine Lethimonier
Volet Financement ; Tirmidiou Diallo & Gilles Goldstein
Volet Foncier : Ibrahima Diawara & Peter Hochet

• **iram Paris** (siège social)

49, rue de la Glacière • 75013 Paris • France
Tél. : 33 (0)1 44 08 67 67 • Fax : 33 (0)1 43 31 66 31
iram@iram-fr.org • www.iram-fr.org

• **iram Montpellier**

Parc scientifique Agropolis • Bâtiment 3
34980 Montferrier sur Lez • France
Tél. : 33 (0)4 99 23 24 67 • Fax : 33 (0)4 99 23 24 68

• **BRL ingénierie**

1105, avenue Pierre Mendès France BP 94001 30001 Nîmes Cedex 5
France
Tél. : 33 (0)4 66 87 50 85 • Fax : 33 (0)4 66 87 51 09
brlingenierie@brl.fr

Sommaire

SOMMAIRE	3
1. L'ETUDE D'IMPACT DANS L'EVALUATION	5
1.1. L'analyse d'impact prévue dans les TDR et l'offre IRAM/BRL	5
1.2. L'analyse d'impact à travers une enquête quantitative et qualitative	6
1.2.1. Les domaines d'impact observés	6
1.2.2. La démarche et méthode de l'enquête quantitative	7
1.2.3. La méthode adoptée pour l'enquête qualitative	10
1.3. Le suivi d'impact selon l'ONRG	10
1.4. Les caractéristiques de l'échantillon	14
1.4.1. Caractéristiques géographiques	14
1.4.2. Caractéristiques démographiques	15
1.4.3. Le niveau de scolarisation de l'échantillon	17
1.4.4. L'échantillon hommes et femmes par type d'aménagement	17
2. LES RESULTATS	19
2.1. Au niveau des relations entre acteurs du projet : problème de confiance des exploitants	19
2.1.1. Un contexte socio-politique et climatique qui a pesé	19
2.1.2. Les relations difficiles entre les exploitants et les différents acteurs des projets (PDRI GM et Riz BG 1 et 2)	20
2.1.3. Suspicion et manque de confiance des paysans	23
2.1.4. Mais la production a augmenté dans un premier temps	24
2.1.5. En revanche perception positive de la GEP	25
2.1.6. Impact des aménagements sur la gestion de la lame d'eau	25
2.1.7. La nouvelle approche de Riz BG 2	27
2.2. Variabilité de la mise en valeur des casiers, de la production et impact sur la situation foncière	30
2.2.1. Evolution de la mise en valeur des casiers	30
2.2.2. Différenciation de la production, des rendements et de la capacité de commercialisation entre exploitants	33
2.2.3. Evolution de la situation foncière	39

2.3. Variabilité de la pluri-activité	44
2.3.1. Importance de la pluri-activité, une stratégie anti-risque	44
2.3.2. Variabilité et fonctions de la pluri-activité selon les opportunités, contextes et les sociétés	47
2.4. Evolution de l'engagement institutionnel et rôle diversifié des AUP	50
2.4.1. Implication des exploitants dans plusieurs organisations assurant plusieurs fonctions	50
2.4.2. Adhésion, mode d'implication et perception des AUP	55
2.5. En conclusion : Les priorités pour les exploitants	59
3. ANNEXES	62

1. L'étude d'impact dans l'évaluation

1.1. L'analyse d'impact prévue dans les TDR et l'offre IRAM/BRL

L'évaluation des programmes d'appui à la filière riz PDRI GM et Riz BG 1 et 2 prévoyait la réalisation d'une étude d'impact. Initialement prévue dans les termes de références de l'étude et dans l'offre IRAM-BRL, l'étude prévoyait d'analyser quelle était la contribution de ces différents projets au développement durable¹ dans ses différentes dimensions :

- Le développement économique à travers un meilleur environnement en termes d'offre de services, d'infrastructures, contribuant à une hausse de la productivité et des revenus ;
- Le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux à travers un accès plus équitable aux services, un renforcement des capacités et une meilleure gestion des risques favorisant plus de responsabilité collective, de cohésion sociale et moins d'exclusion des catégories démunies ;
- L'égalité homme-femmes en ce qui concerne l'accès aux services du projet et un accès sécurisé aux ressources contribuant au renforcement du capital technique, économique, social et politique des femmes dans les différents types d'exploitation ;
- La préservation de la biodiversité à travers des activités qui ont contribué à favoriser des pratiques favorables à une diminution de la surexploitation et une meilleure gestion des ressources naturelles ;
- La lutte contre le changement climatique à travers les activités du projet qui ont contribué à renforcer les capacités de résilience au niveau locale, régionale, sectorielle ;
- La pérennité du projet à travers les activités d'appui institutionnel qui ont contribué au renforcement de la maîtrise d'ouvrage et à un meilleur cadre de gouvernance en cohérence avec la politique nationale et favorable à la pérennité financière du projet et de ses mécanismes.

¹ TDR chapitre 3.1.1

Pour chacun de ces grands domaines, les effets négatifs auxquels le programme aurait pu contribuer devaient également être pris en compte : renforcement des inégalités sociales et économiques, développement des conflits, exclusion de certaines catégories, accroissement de la charge de travail des femmes et perte de leur capital, surexploitation des ressources, faiblesse des acteurs et problèmes de gouvernance.

Il était difficile dans le cadre d'une évaluation de prendre en compte les changements dans autant de domaines différents. En revanche le suivi évaluation mis en œuvre par l'ONRG de 2008 à 2015 dans le cadre des projets Riz BG 1 et 2 a contribué à alimenter l'analyse du changement dans une perspective du développement durable. Les résultats de ce suivi évaluation vont alimenter la présente étude. Mais préalablement à leur utilisation, les objectifs, la démarche et les outils du dispositif seront rappelés et analysés.

1.2. L'analyse d'impact à travers une enquête quantitative et qualitative

Une enquête conduite auprès de 406 exploitants et sur 34 périmètres va contribuer à mettre en évidence des effets de nature quantitative mais aussi qualitative auxquels les projets PDRI GM et Riz BG 1 et 2 ont contribué.

Les éléments de nature quantitative seront traités et analysés. Le questionnaire administré par les enquêteurs comporte un certain nombre de questions ouvertes à valoriser notamment sur l'appartenance de chaque exploitant à un groupement et sa fonction, son statut foncier, les casiers valorisés/casiers détenus par chaque exploitant, les causes de la non-fonctionnalité de leur casier, le rôle de l'AUP... Les éléments de nature qualitative proviennent également des entretiens conduits au cours de l'enquête auprès des personnes ressources rencontrées au niveau des villages riverains des périmètres sélectionnés dans l'échantillon : les chefs de secteurs, présidents et responsables d'AUP, autorités locales, responsables de groupements hommes et femmes.

1.2.1. Les domaines d'impact observés

Un certain nombre de domaines d'impact ont été mis en évidence lors de l'enquête de terrain (enquêtes de satisfaction quantitatives et entretiens complémentaires auprès des personnes ressources).

- Au niveau socio-politique et institutionnel, les relations entre acteurs à travers la perception qu'en ont les exploitants, notamment les responsables locaux, chef de secteur, chefs de districts, président et membres des bureau des AUP, exploitants et exploitantes membre de certaines organisation, exploitant et exploitantes de base.

- La variabilité de la production rizicole et de la mise en valeur des parcelles déterminée en grande partie par les événements climatiques successifs et les marées et par la qualité et l'entretien des aménagements en voie de dégradation ;
- La variabilité de la pluriactivité avec la place centrale du riz (malgré sa contribution réduite aux revenus des ménages depuis 2008 selon le S/E de l'ONRG) et le rôle central occupé par les femmes dans cette pluriactivité.
- Les inégalités entre exploitants mais aussi entre exploitants et exploitantes liées à différents facteurs comme les différents types d'aménagements et la position des casiers dans les périmètres.
- L'engagement des exploitants hommes et femmes dans des organisations diverses avec le rôle et la fonction de ces organisations dans la mobilisation de la force de travail mais également dans le financement de la riziculture de mangrove. L'adhésion aux AUP et leurs fonctions diverses dans un contexte de retrait de la FOP BG qui dispose de moins de ressources pour intervenir sur le terrain.

1.2.2. La démarche et méthode de l'enquête quantitative²

Elle a consisté à réaliser une enquête de satisfaction auprès des producteurs bénéficiaires des projets. Les résultats de cette enquête mettent en évidence les points de vue des paysans et ont alimenté l'évaluation dans ses différentes dimensions, aménagement, gestion de l'eau, environnement, production et filière rizicole. Ils vont également alimenter, à travers la prise en compte des priorités paysannes, l'élaboration de l'étude de faisabilité.

Le chef de mission et l'assistant du chef de mission ont contribué à l'organisation et un bon déroulement de l'enquête sur le terrain. L'équipe chargée de l'étude était composée de la consultante internationale sociologue, du consultant national sociologue et de cinq enquêteurs.

a. La méthodologie adoptée

L'enquête quantitative a été mise en œuvre auprès d'un échantillon de producteurs et de productrices sur un échantillon de périmètres diversifiés en termes d'aménagement : endiguements collectif (EC) gestion de l'eau à la parcelle (GEP), endiguement collectif et gestion de l'eau à la parcelle (EC et GEP). Il était également prévu de suivre des périmètres en aménagement traditionnel pour faire des comparaisons, mais cela n'a pas été possible.

b. Les différentes étapes

Une première séance de travail a eu lieu le 11 Avril 2016 au sein du bureau d'étude INSUCO avec le chef de mission, la consultante internationale et le consultant national. L'objectif de

² Partie réalisée par Lanssana Sylla qui a participé à préparation des enquêtes et encadré les enquêteurs

cette rencontre était axé sur la présentation du projet et la préparation de l'enquête (mobilisation du sociologue et des enquêteurs, logistique). Une première version du questionnaire a été élaborée avec le chef de mission puis testée sur les périmètres de Bamba (CR de Tanéné) et de Kirinkiné (CR de Koba) lors d'une visite de terrain réalisée les 12 et 13 avril 2016 avec les acteurs du projet (DNRG, FOP BG, ADAM...) et les consultants.

Cinq enquêteurs proposés par INSUCO ont été sélectionnés par le consultant national et la sociologue consultante internationale. Le questionnaire a été finalisé et l'échantillon de périmètres et d'exploitants défini par l'assistant du chef de mission et la sociologue internationale.

c. L'identification de l'échantillon (périmètres et exploitants)

La fiche de sélection des périmètres donnait des indications quant à la taille de l'échantillon et aux zones à enquêter. Soixante-quatre périmètres ont été bénéficiaires d'aménagements³ dont 40 en endiguement collectif (parmi lesquels 17 ont également bénéficié de la GEP) et 24 traditionnels qui ont bénéficié de la GEP. Pour rendre compte de l'impact de ces 3 types d'aménagement, une 30 aine de périmètres ont été sélectionnés pour l'enquête comportant 8 périmètres aménagés exclusivement en EC, 14 aménagés exclusivement en GEP et 11 aménagés à la fois en EC et GEP⁴.

Le choix des exploitants à enquêter par type périmètres ont porté sur les critères suivants.

Tableau : nombre d'exploitants par taille de périmètre

Types de périmètres		Nombre d'exploitants
Petits	Moins de 50 ha	1 exploitant pour 10 ha
Moyens	50 à 150 ha	8 exploitants pour 100 ha
Grands	Plus de 150 ha	

Sur cette base et pour la 30aine de périmètres sélectionnés, il était prévu de rencontrer 396 exploitants parmi lesquels un nombre significatif de femmes devait être enquêtées.

d. La Réalisation des enquêtes

Les enquêtes se sont déroulées du 18 avril au 6 mai sur 30 localités dans 8 communes rurales de la Guinée Maritime (voir tableau de déroulement des enquêtes en annexe)

³ Voir en annexe ...listes des périmètres aménagés en EC, en GEP et en EC et GEP

⁴ Voir en annexedétail des périmètres enquêtés.

L'introduction dans chaque village était assurée par l'équipe d'enquête qui se présentait aux autorités locales, au président du district et/ou au chef secteur, aux sages et au président et bureau de l'AUP où elle existe. Les exploitants, hommes et femmes étaient mobilisés pour la circonstance. Une présentation du projet était faite, tout en expliquant les objectifs de l'enquête et le nombre de paysans, hommes et femmes, à rencontrer.

Concernant le choix des usagers à enquêter par périmètre, les responsables locaux désignaient d'un commun accord les producteurs et les productrices à enquêter de façon aléatoire. Chaque fois que l'échantillon prévu n'était pas atteint dans un village par manque de disponibilité de certains exploitants, il était complété dans un autre village voisin ou riverain travaillant dans le même périmètre. Le nombre d'exploitants enquêtés a finalement été de 406 exploitants dépassant l'échantillon initialement prévu qui était de 396 exploitants.

Chaque soir les questionnaires ont fait l'objet de vérification par le consultant national et la consultante internationale. Les corrections requises étaient ensuite reprises par chaque enquêteur concerné le jour même ou le lendemain.

e. La saisie et consolidation des fichiers de saisies

La saisie du questionnaire dans une base de données Excel s'est déroulée du 16 au 20 Mai 2016 au sein du bureau d'étude INSUCO. Six agents ont été mobilisés à cet effet. Du 24 au 25 Mai 2016, pour la consolidation du fichier, la consultante internationale et le consultant national ont procédé tout d'abord au nettoyage systématique de tous les fichiers saisis avant leur fusion en un seul fichier.

f. Les difficultés rencontrées

La première contrainte a été le peu de temps accordée à l'étude de satisfaction pour laquelle l'enquête de terrain puis la saisie ont dû être menées tambour battant avec la collaboration d'INSUCO entre le 18 avril et le 6 mai, pour la première étape et entre le 16 et le 20 mai, pour la seconde étape.

Les enquêtes se sont déroulées sans l'aide des acteurs du projet (FOP BG, BERCA, ADAM) pour permettre aux producteurs de s'exprimer librement. Des intermédiaires ont tout de même pu être mobilisés pour entrer en contact avec les présidents d'AUP et les responsables locaux. Mais dans la plupart des cas, il a fallu trouver des solutions et s'adapter à chaque situation. Au niveau des villages des périmètres de la commune rurale de Koba l'équipe d'enquête a rencontré des difficultés notamment pour se loger. En revanche dans villages des autres périmètres, c'est grâce à la disponibilité et à l'accueil des présidents et des responsables locaux que nous avons été reçus, que les producteurs et productrices ont pu être mobilisés et que les enquêteurs ont pu être hébergés.

Une autre difficulté a résidé dans la faible disponibilité des femmes occupées à cette période par la saliculture, le maraichage, l'extraction d'huile rouge. La réticence d'un époux méfiant

ou d'un milieu peu propice à leur visibilité (ex Kanfarande) ont également été un obstacle pour conduire l'enquête auprès de certaines productrices. Toutefois, les femmes représentent tout de même 22% de l'échantillon enquêté.

Enfin il n'a pas été possible, à l'exception de la plaine (ou du bas-fonds) de Songolon dans le cas des 2 villages (Songolon 1 et 2) sur les communes rurales de Kolaboui et de Bintimodia, d'avoir à titre de comparaison dans l'échantillon, un nombre significatif de producteurs et productrices valorisant des casiers traditionnellement aménagés.

1.2.3. La méthode adoptée pour l'enquête qualitative

La méthode a consisté à caractériser la situation des périmètres du moins ceux sur lesquels on a plus de données (ou représentant des types) à travers la situation et la problématique de l'aménagement et ouvrages concernés. Dans un deuxième temps les personnes ressources rencontrées ont reconstruit la chronologie des événements climatiques, des aménagements, des interventions et de leurs processus, ainsi que leur perception des évolutions positives et négatives. Puis dans la mesure du possible ces acteurs ont mis en évidence, de leur point de vue, les facteurs liés au contexte, au projet ou autres, (ou éventuellement les leviers) ayant conduit à ces changements.

Les responsables et les autorités ont cette perception chronologique avec une lecture causale des évolutions.

Les exploitants de base et notamment les femmes appréhendent le changement sur une durée plus courte et à une échelle spatiale et sociale plus réduite. Les femmes mariées viennent d'ailleurs (virilocalité) et n'ont pas toujours cette connaissance de l'histoire des aménagements du village de leur mari (ou ne s'autorisent pas à le verbaliser). A l'échelle des casiers de leur mari, même si elles y constituent une force de travail, les femmes ne maîtrisent pas les problèmes liés aux aménagements, à la gestion de l'eau, à la production et à la commercialisation. En revanche sur les casiers qu'elles reçoivent en usufruit de leur époux ou, si elles sont veuves, dont elles sont propriétaires (ou usufruitières renforcées), elles ont une maîtrise des problématiques, de la production et de la commercialisation. Ces catégories d'interlocuteurs appréhenderont les changements à l'échelle de leurs casiers, de leur ménage, mais aussi de leurs organisations, (sachant que la plupart des exploitant(e)s sont membres d'une ou plusieurs organisations). Il s'agira de valoriser les entretiens réalisés lors de la première mission ainsi que les aspects qualitatifs du questionnaire.

1.3. Le suivi d'impact selon l'ONRG

La finalité, la méthode et les outils de l'ONRG sont présentés ici :

- Définition et finalité du suivi évaluation

La mission de suivi-évaluation assurée par l'ONRG avait « pour objectif d'apporter –des éléments objectifs et quantifiés et des analyses synthétiques, constituant un tableau de bord permettant de suivre les différentes conséquences du projet sur les populations et les milieux naturels de la zone d'intervention et de permettre, le cas échéant, des inflexions afin de remplir au mieux ces différents objectifs. Il s'agit donc d'un outil destiné à fournir aux différents acteurs les éléments de décision permettant la bonne gouvernance du projet.»⁵ Le suivi évaluation mis en œuvre par l'ONRG a hérité de la méthode et des données acquises dans le cadre de l'Observatoire de la Guinée Maritime. Il a adopté une approche orientée sur l'impact, mais observé sur la durée limitée du projet afin de pouvoir en infléchir les orientations. L'approche se voulait également participative en impliquant les acteurs, à travers notamment leurs perceptions des changements.

- Les domaines d'impact

Le suivi impact orienté changement pris en charge par l'ONRG et a concerné 4 grands domaines : (1) l'intensification de la production et la stabilisation de la structure foncière (2) la réduction de la vulnérabilité des ménages et des femmes ; (3) le renforcement des capacités des populations et de la participation populaire ; (4) la durabilité environnementale.

- La méthode adoptée : choix des indicateurs et échantillon

Un échantillon de 270 ménages⁶ (soit 3.143 personnes) correspondant à 977 casiers a été sélectionné par tirage aléatoire dans l'étude de référence de 2008 sur les 3.940 ménages dans les périmètres retenus, soit 15% de l'ensemble des ménages concernés par le projet.. Pour répondre aux demandes de la DNGR souhaitant différencier l'analyse de l'impact selon les différents opérateurs et types d'intervention (EC, GEP, EC et GEP), l'échantillon a été constitué de 3 groupes⁷.

- 90 ménages pour les anciens périmètres réhabilités (dont la moitié concernée par une réhabilitation Berca Baara et l'autre moitié par une réhabilitation d'Universel/FOP-BG),
- 90 ménages pour les nouveaux périmètres aménagés par Berca Baara ;
- 90 ménages pour les nouveaux périmètres aménagés par UNIVERSEL/FOP-BG

149 ménages complémentaires ont constitué l'échantillon de référence, non touchés par les aménagements. Mais les résultats du suivi évaluation ne semblent pas mettre en évidence les effets par type d'aménagement, contrairement à ce qui était prévue en 2008.

⁵ Système de suivi évaluation des impact du projet, Rapport définitif, février 2008, ONRG, Projet Riz Basse Guinée, DNGR, MAEEEF, AFD, p 3.

⁶ Rapport final suivi évaluation ONRG, 2015

⁷ Rapport du Système de suivi évaluation des impacts du projet, ONRG, DNGR, MAEEEF, 2008, page 9

(voir tableau de répartition des ménages de l'échantillon⁸, p 8)

- Les indicateurs et les échelles de collecte de l'information

L'ensemble des indicateurs ne sont pas présentés ici, toutefois ceux que nous avons mobilisés pour l'étude d'impact font l'objet d'analyse, notamment ceux d'entre eux posant question :

- L'évolution surface cultivée dans les périmètres est effectuée à partir de la mesure de la surface casier par GPS conjuguée à une vérification par télédétection réalisée annuellement à travers l'enquête ménage.
- Le rendement en riz paddy comporte la consommation, le remboursement des dettes, le paiement de la main d'œuvre, les dons, les sacrifices, le stock en semences du producteur. La collecte de l'information se fait à travers enquête ménage annuelle. L'appréciation de la production sur une base déclarative n'est pas sans poser question, l'exploitant n'ayant pas toujours intérêt à déclarer sa production exacte.
- L'indice de pluriactivités des ménages est mesuré à partir des activités des différents membres (hommes et femmes) du ménage qui sont classées par secteur selon leur importance (principale, secondaire, complémentaire). Une analyse statistique de ces activités permet de caractériser les systèmes pluriactifs mis en place par les ménages et de repérer les opportunités et leurs stratégies à ce niveau. La collecte de l'information se fait annuellement dans l'enquête ménage.
- L'indice de stabilité de la structure foncière est mesuré en pourcentage de parcelles identiques régulièrement mises en culture d'une année sur l'autre. La collecte des données se fait annuellement dans le cadre de l'enquête ménage et à travers la cartographie diachronique : L'aménagement de périmètres peut contribuer à stabiliser la structure du foncier en sécurisant la production et, à limiter le nomadisme cultural caractéristique des milieux de mangrove.
- L'indice de sécurité de la tenure foncière se mesure en pourcentage de parcelles qui n'ont pas changé d'exploitant et sont susceptibles d'accéder au statut de « droit d'usage consolidé ». La collecte des données se fait annuellement dans le cadre de l'enquête ménage et à travers la cartographie diachronique. L'aménagement de périmètres peut également contribuer à stabiliser la tenure dans un système de droit traditionnel.
- La structure du revenu des ménages est exprimé en GNF par ménage en fonction des différentes sources (agriculture, pêche, artisanat, commerce, ...). La part de chaque source est exprimée en pourcentage du revenu total des ménages. L'indicateur peut présenter de fortes variations annuelles, en raison des fluctuations des productions agricoles. Cependant, ses tendances d'évolution permettent d'apprécier les impacts du projet en faveur des revenus des exploitants. La collecte des données se fait

⁸ Etat de référence Rapport définitif, ONRG, DNGR, MAEEEF, 2008, page 8

annuellement dans le cadre de l'enquête pauvreté. La difficulté ici réside dans l'appréciation des revenus du ménage (voir ci-dessous)

- Les revenus du ménage comprennent les recettes monétaires (vente de produits, revenus salariés, dons en argent) et non monétaires (autoconsommation, stocks, produits reçus en nature) valorisées au prix du marché. L'indicateur peut présenter de fortes variations annuelles, en raison des fluctuations des productions agricoles. Mais il permet d'apprécier l'importance des inégalités au sein des communautés rurales et entre les sites et le degré de vulnérabilité des ménages. La collecte des données se fait annuellement dans le cadre de l'enquête pauvreté. Toutefois la fiabilité des données se heurtent à la difficulté à prendre en compte (ou la réticence à déclarer) l'ensemble des recettes, notamment les flux financiers provenant des parents non-résidents et à évaluer les revenus provenant des activités de tous membres du ménage (femmes, jeunes..).
 - Les revenus tirés de la vente du riz cultivé dans le périmètre permettent de connaître la part des revenus tirés directement du projet par rapport aux autres sources de revenus ainsi que son évolution. La collecte des données se fait annuellement à travers un questionnaire ménage dans le cadre de l'enquête pauvreté. Les limites de l'indicateur sont liées à la réticence des producteurs à déclarer leur production.
 - L'indice autochtone de perception de la pauvreté et de son évolution dans ses dimensions (matérielles, sociales et symboliques) est construit sur les critères mobilisés par les individus. La collecte des données se fait annuellement à travers un questionnaire ménage dans le cadre de l'enquête pauvreté. La démarche est intéressante même si elle est complexe à mettre en œuvre. Cependant la non-prise en compte des perceptions spécifiques des femmes et des jeunes qui ont souvent des visions différentes des chefs de ménage pose question pour ce type d'enquête.
 - La vente de riz dès la récolte, alors que les prix du marché sont au plus bas, traduit une forme de vulnérabilité économique et de dépendance des producteurs (endettement, difficulté de trésorerie, de stockage...). La collecte des données se fait annuellement à travers l'enquête ménage. L'indicateur est pertinent et rend bien compte de la vulnérabilité des ménages.
 - La location de la force de travail familiale rend compte de la vulnérabilité des ménages qui n'ont pas assez de ressources pour valoriser leurs casiers. La collecte des données se fait annuellement à travers l'enquête ménage. Mais d'après l'ONRG cet indicateur pose problème les exploitant faisant une confusion entre la location de leur force de travail et les travaux d'entraide.
- Unité de base de collecte de l'information

On peut noter que la collecte de l'information est réalisée selon le type d'indicateur à l'échelle ménage et à l'échelle de la collectivité. Pour les indicateurs liés à la diversification des activités, à la pluriactivité, à la sécurisation foncière, à la pauvreté (revenus, indices autochtones de perception de la pauvreté), à la vulnérabilité, aux conditions de vie, la collecte des données se fait exclusivement à l'échelle du ménage défini comme une entité homogène⁹ (unité résidentielle, de production, de partage des sources de revenus et du foncier, et reconnaissance de l'autorité d'un chef). Une telle définition simplifie très certainement le travail de l'ONRG qui limite la collecte de l'information auprès des chefs de ménages. Mais elle ne rend pas compte de la complexité des systèmes familiaux caractérisés par la pluri-résidentialité des familles entre zones de mangroves et zones urbaines, par la diversité des activités et des flux financiers d'origine extra agricole et/ou urbaine pouvant alimenter le budget. Elle ne rend pas compte non plus des stratégies individuelles notamment des femmes et des jeunes ne se limitant pas toujours à celle du chef de ménage...

Les indicateurs concernant les capacités d'organisation des producteurs se font à l'échelle de la collectivité. Mais de quelle collectivité s'agit-il ?

Tenant compte des réserves exprimées ci-dessus, les résultats finaux du suivi évaluation de l'ONRG présentés en 2015 seront mobilisés pour la présente étude. Les données de l'ONRG notamment celle concernant la stabilité de la tenure foncière, l'évolution des surfaces cultivées, la pluriactivité seront utilisées. En revanche l'évaluation des rendements et des revenus des ménages seront mobilisées avec précaution.

1.4. Les caractéristiques de l'échantillon

L'échantillon des 406 exploitants enquêtés sur les 30 périmètres est présenté en Annexe 2

Les caractéristiques de l'échantillon sont présentées au niveau géographique par plaine, au niveau démographique par genre et par âge, au niveau de la scolarisation et enfin par type d'aménagement.

1.4.1. Caractéristiques géographiques

Les 31 ou 33 périmètres sélectionnés pour l'enquête correspondent aux 7 plaines suivantes et pour chacune de ces plaines on trouve les 3 types d'aménagement : Endiguement collectif (EC), Gestion de l'eau à la parcelle (GEP), endiguement collectif et gestion de l'eau à la parcelle (EC + GEP).

⁹ Rapport du Système de suivi évaluation des impacts du projet, ONRG, DNGR, MAEEEF, 2008, page 9

Tableau 1 : la répartition des périmètres par plaine et par commune rurale

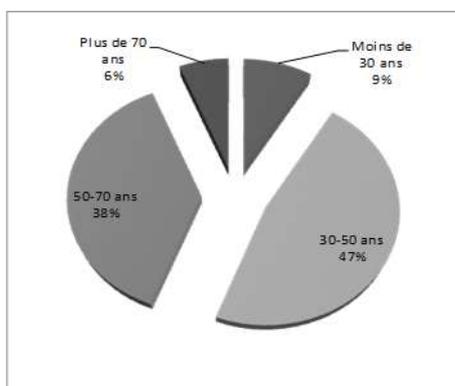
CR	Plaine	Périmètres	Aménagements		
Tanéné	Darabo	Sonkoulou	GEP		
		Gandoya	EC + GEP		
		Filaya	EC + GEP		
		Boragbé	GEP		
Koba			Dokiti	GEP	
			Natekana Benky	GEP	
			Benthya	EC + GEP	
			Katep	EC + GEP	
			Ile Kito Ile Kito Ile Kito	Yayaah	GEP
				Daconta	GEP
Sarabara		GEP			
Douprou		Douprou	Kabanka	EC	
	Siboty Sobanet		EC+GEP		
	Kountouloun		EC + GEP		
	Siranka Korlata		EC + GEP		
Tougnifily	Kondeyré	Tabantoni	GEP		
		Toroponi	GEP ?		
		Tiliponi	GEP		
		Kankoussaya Séguéma	EC		
		Gbanta	EC + GEP		
Mankoutan	Mankoutan	Sibaly	EC + GEP		
Bintimodia	Kapatchez	Kabeya	EC		
		Songolon	EC		
Kolaboui		Songolon	EC		
		Katako	EC		
Kamsar		Bogonia	GEP		
Kolaboui	Nunez rive gauche	Wondéfily	EC		
		Katibini	GEP		
Kanfarandé	Kanfarandé	Borobof	EC + GEP		
		Kampony	EC		
		Kéébenten Taféra	EC		

1.4.2. Caractéristiques démographiques

En termes de genre et de caractéristiques démographiques les personnes enquêtées sont constituées de 89 femmes (22%) et 317 hommes (78%). En termes d'âge l'échantillon est constitué de la manière suivante.

Tableau 2 : L'échantillon par âge

	#	%
Moins de 30 ans	35	9%
30-50 ans	192	47%
50-70 ans	154	38%
Plus de 70 ans	25	6%
Total	406	100%

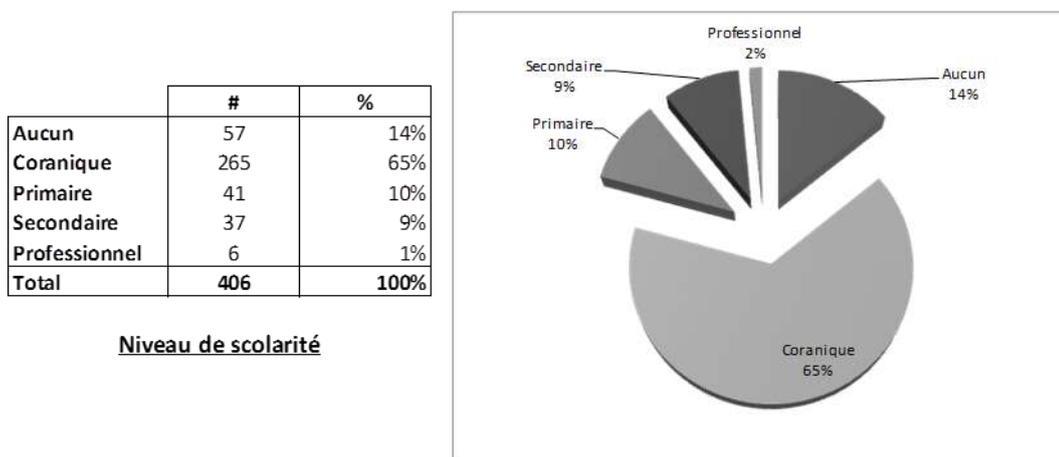
Répartition par âge

Il faut noter la surreprésentation des personnes âgées de l'échantillon qui atteint 44% pour les plus de 50 ans et seulement 47% pour les 30 à 50 ans. Cette proportion qui ne reflète pas la réalité démographique s'explique à double titre par :

- Un vieillissement effectif de la population résidant sur les périmètres des zones de mangrove liée aux migrations durables ou temporaires des hommes jeunes en ville et en quête d'emploi. D'autre part, la période d'enquête étant située en avril, les exploitants non résidents n'étaient pas encore dans le village pour la saison de pleine activité en hivernage.
- La prise de contact se faisant par les autorités locales, elles avaient tendance à privilégier les exploitants de leur classe d'âge. L'équipe d'enquête a dû intervenir régulièrement pour inclure les femmes et des exploitants plus jeunes dans l'échantillon.

1.4.3. Le niveau de scolarisation de l'échantillon

Tableau 3 :Le niveau de scolarisation de l'échantillon



Soixante pour cent de l'échantillon a reçu une formation coranique, 14% n'a reçu aucune formation, 10% une formation primaire et 9% une formation secondaire. Seulement 2% de l'échantillon aurait reçu une formation professionnelle, ce très faible pourcentage ne comporte que les formations professionnelles formelles et non les formations auprès d'un maître artisan qui représentent les formations professionnelles les plus courantes.

1.4.4. L'échantillon hommes et femmes par type d'aménagement

En termes de répartition par type d'aménagement et par genre, l'échantillon est constitué de la manière suivante.

Tableau 4 : Répartition de l'échantillon par type aménagement et selon le genre

EC	121	%
Femme	26	29,2%
Homme	95	30,0%
GEP	105	
Femme	19	21,3%
Homme	86	27,2%
GEP & EC	180	
Femme	44	49,0%
Homme	136	42,9%
Total général	406	

(Pourcentage par genre)

Ce tableau indique que le pourcentage des hommes et le pourcentage des femmes de l'échantillon bénéficiaires des EC est très proche. Pour ce qui concerne les exploitants et exploitantes bénéficiaires de la GEP, le pourcentage diffère sensiblement à l'avantage des premiers, 27,2% des hommes et 21,3% des femmes. Pour ce qui concerne les exploitants et exploitantes bénéficiaires de la conjonction EC et GEP, le pourcentage est à l'avantage des secondes, 42,9% des hommes et 49% des femmes.

2. Les résultats

Les résultats présentés ici s'appuient sur l'enquête de satisfaction menée auprès des 406 exploitants et sur les entretiens conduits auprès des personnes ressources rencontrées parallèlement à l'enquête de satisfaction.

2.1. Au niveau des relations entre acteurs du projet : problème de confiance des exploitants

2.1.1. Un contexte socio-politique et climatique qui a pesé

Les événements socio-politiques en Guinée et les variations pluviométriques ont pesé lourdement sur la mise en œuvre et le déroulement successif des 3 projets/ PDRI GM, Riz BG 1 et Riz BG 2 sans compter les longues interruptions notamment entre 2003 et 2007.

Tableau 5 : Poids du contexte

Dates	Événements socio-pol	Climat	Projet
1997 à 2003	Réélection L Conté Création FOP-BG en 2001		PDRI GM
2003 à 2007	Réélection L Conté et boycott de l'opposition		Sans appui et dégradation des aménagement, GCP ne fonctionnent plus
2008 à 2011	Crise politique, retrait des bailleurs, mouvements sociaux et grèves, entreprises non payées en difficultés Election A.Condé	Pas assez de pluies en 2008, 2011, 2012, pas de lessivage des sols et mauvais rendements 2009 bonnes pluies	Riz BG 1 : Appui Berca Baara Promotion petites entreprises mais non équipées conflits avec paysans.
2012 à 2015	Contestations de la légitimité des scrutins		Riz BG 2 : Nouvelle approche participative avec appui ONRG FOB BG remplace Berca dans l'appui via cellule ACE

			Transfert GCP-AUP
2014	Extension épidémie Ebola, tension à Dokity, fermeture frontière	Manque de pluie, sol non lessivé	
2015	2 nd mandat A. Condé	Forte marée Française inondations des casiers	

A Tognifily, sur le périmètre Kankoussaya Séguéma, pour le président de l'AUP, les intrusions marines sont de plus en plus fortes elles seraient dues selon lui aux changements climatiques. En septembre 2015, suite à de fortes pluies, il y a eu un glissement de terrain dans la montagne et beaucoup de morts. On avait jamais vu cela depuis 50 ans. Cet évènement a gâté le reste de la digue. Pendant les grandes marées d'équinoxe il faut ouvrir les vannes pour que la mer fertilise les casiers par son apport en vase...et nettoie les mauvaises herbes avec le sel...notre activité principale reste la mangrove. Si tout est maîtrisé, tu peux gagner. Un labour suffit à deux années de culture. Avec la mer pas besoin de sarclage. Mais aujourd'hui, la mer nous chasse des casiers et les digues sont mal faites.

2.1.2. Les relations difficiles entre les exploitants et les différents acteurs des projets (PDRI GM et Riz BG 1 et 2)

a. Un processus long et laborieux de réalisation des aménagements

La réalisation des aménagements, de leur conception jusqu'à leur réception effective, a été un long processus pouvant durer de 4 à 10 ans voire 15 ans. Les entretiens avec les responsables locaux mettent en évidence la longueur et les difficultés qui ont caractérisé la mise en œuvre des aménagements qui sont peu ou pas fonctionnels. Les ouvrages de régulation ont été sous-dimensionnés, n'ont pas suffisamment de capacité de drainage et d'admission d'eau de mer.

Tableau 6 : Des processus longs selon les paysans

Périmètres	Démarrage	Travaux et état des aménagements	Achèvement
Kirinkiné (Koba)	1999 avec PDRI GM	2005 manuellement avec FOP BG	En 2008-2010 autres ouvrages avec Riz BG 1
Benthyia (Koba)	1999 avec PDRI GM : 20m mécanisés le reste manuel	2004 début des dégradations	En 2007 3ème ouvrage prévu avec le GCP pas fait GEP en 2007
Sobanet (Douprou)	Digue route en 2002	2005 dégradation des vannes	GEP en 2009
Kountoulou (Douprou)	Demande digue en 1997 avec PDRK En 2000 digue avec PDRI GM	2004 début dégradations ouvrage et vannes	2008 Univers-Sel
Kankoussaya Séguéma (Tougnifily)	Dès 2001 mobilisés 2007 canalisations avec Berca	digues, drains et ouvrages pas adaptés	En 2012
Kabenté Taféra (Kanfarandé),	une étude Berca Bara en 2002-2004 Démarrage travaux 2009	La digue trop basse a cédé, drains trop petits pour ravitailler la plaine en eau	en 2014 GEP en 2014
Kampony (Kanfarandé)	En 2007	4 ouvrages trop petits et vannes ne font pas passer l'eau de mer	en 2015
Borobof (Kanfarandé)	2009 études Berca, travaux manuels puis entreprise en 2011	Digue route trop basse, canal d'évacuation pas achevé	En 2014 GEP
Wondéfily (Kolaboui)	En 1998 avec le PDRI GM	Enherbement et eau ne circule plus.	Rien fait
Katako (Bintimodia)	1992 avec PDRK	Endiguement manuel plus intervention CBG pour remblayage et compactage	En 2015 étude encore en cours

		mais cela ne tient plus.	
Katep (Koba)	Avec PDRI GM	Digue ceinture trop basse	
Sibaly (Mankountan)	En 2000 pas de digue mais parcellaire avec PDRI GM	Canal trop profond les paysans sont allés fermer le drain en 2001	Rien de fait ensuite 2014 GEP ADAM

Quelques témoignages

Sur le périmètre de Benthya (Koba) un responsable paysan très âgé est révolté. Depuis 1946 on a des projets d'aménagement mais on ne voit rien. Beaucoup d'argent a été donné sans résultat. Le PDRI GM a fait les digues en 99. Vingt mètres ont été réalisés en digue mécanisée et le reste manuellement avec leur force. Il y avait un problème de toxicité avec la latérite En 2007 RIZ BG voulait faire un 3ème ouvrage avec le CGP qui devait faire l'entretien. Mais on a rien vu..

Sur le périmètre de Kankoussaya Séguéma (Tougnifily), (resp AUP Fadiga Sankoumba) en 2001 il y avait à leur niveau un comité qui demandait des ouvrages. En 2008 ils ont eu une visite de l'AFD. En 2007, Berka a fait les canalisations avec riz BG. En 2008 les aménagements ont été prévus les travaux ont démarré en 2008, ils n'ont été finis qu'en 2012.

b. L'impression de ne pas être écoutés par le projet, par Berca-Baara et par les entreprises

Lors des entretiens les paysans ont exprimé le sentiment de ne pas avoir été compris et entendus par les projets, par Berca-Baara et encore moins par les entreprises, alors que les projets devaient avoir une approche participative en les impliquant. Les difficultés de collaboration avec les acteurs du projet, notamment les ingénieurs du génie rural et les entreprises se situaient à différents niveaux. Tout d'abord les paysans disent avoir constaté un décalage entre les travaux prévus et les travaux réalisés. La succession des entreprises et de leurs sous-traitants et le déroulement des travaux sur plusieurs années ont renforcé ce sentiment. Les désaccords ont porté sur différents aspects comme le nombre de vannes prévu et réalisé, la hauteur, la largeur et les matériaux utilisés pour la digue, la longueur des drains et la taille des ouvrages pas adaptés selon eux. Ils ont eu l'impression que les plans et le contrat initiaux concernant les aménagements avaient été changés et que leur savoir-faire et leur expérience du milieu n'étaient pas pris en compte. A la réception des travaux, il est arrivé que les paysans remettent en cause la digue, mais à Benthya ils n'ont pas été écoutés par le PDRI GM qui a défendu l'entreprise.

Sur le périmètre de Sobanet (Douprou), il y avait un plan de financement avec des travaux- prévus par l'entreprise. Les paysans nous ont fait un schéma pour montrer l'inadéquation de la digue qui a été faite sur un seul côté entre la plaine et un bras de mer, mais non de l'autre entre la plaine et la mer. Pour les vannes à clapets, ils ont collecté les fonds 9.457.000 FGN mis au CRG. C'est finalement une vanne à glissière qui a été posée et qui ne marche pas (trop lourde et ne ferment pas bien).

Un autre sujet de litige récurrent avec les entreprises réside dans la manière abusive dont elles mobilisent la force de travail paysanne. Ainsi non seulement les paysans ont le sentiment que leur point de vue n'est pas pris en compte par les entreprises mais en plus ils considèrent que pour le travail effectué, ils sont le plus souvent sous rémunérés (20.000 fg/H/jour de travail pour refaire la digue à Kabeya en 2015). Il est même arrivé dans certain cas, comme en 2009 à Borobof, qu'une entreprise n'honore jamais ses engagements. Les paysans ont effectué des travaux pour la digue, mais la rémunération de 5.000.000 FGN prévue, n'a jamais été payée.

2.1.3. Suspicion et manque de confiance des paysans

Les entretiens avec les responsables et les acteurs locaux expriment leur manque de confiance voire leur suspicion à l'égard des acteurs des projets à différents niveaux. Cette méfiance s'exprime d'abord dans les modes d'attribution des marchés où les paysans perçoivent une collusion entre les projets et les entreprises dont ils sont victimes lorsque les aménagements sont mal faits et se détériorent.

Ils n'ont pas confiance non plus dans les mécanismes de contrôle prévus par les projets qui prévoyaient la participation des paysans membres des Comités de gestion de plaines dans le suivi des travaux. Des responsables sur le périmètre de Sobanet remettent en cause également leurs représentants en considérant qu'ils n'ont pas fait correctement leur travail et n'ont pas défendu les intérêts des paysans face aux entreprises et au projet. Le fonctionnement des comités de pilotage des projets auxquels ont participé des responsables rencontrés, notamment à Benthya, pose également problème. Ils ont été informés dans ce cadre des fonds prévus pour les aménagements. Mais ils font le constat que les investissements qui ont été ensuite réalisés n'ont pas suivi ces promesses.

Enfin le processus de réception des marchés sont également dénoncés par plusieurs responsables. Lorsque des producteurs remettent en cause la qualité des travaux ils ne sont pas toujours pris en compte et il arrive que des travaux soient réceptionnés malgré eux. Ce fut le cas tout récemment pour la réception définitive des travaux du périmètre Satho sans que les propriétaires et exploitants en soient informés.

Dans le cas du périmètre Kankoussaya Séguéma (Tougnifily), une entreprise insuffisamment équipée a réalisé une digue de 980 m au lieu des 1400 m prévus. Suite aux remarques des paysans et à la réticence de l'assistant technique, les travaux ont d'abord fait l'objet d'une réception provisoire. Mais finalement les travaux ont fait ensuite l'objet d'une réception définitive sans que les demandes des paysans ne soient prises en compte.

La question du suivi et de la réception des aménagements faisait partie des missions de la cellule ACE auprès des AUP. Son rôle était également de mettre en place des AUP et des documents juridiques ; de recenser des usagers et des locataires des périmètres ; de participation à la réception des travaux d'aménagements, de participer aux restitutions des APS et APD. Le but étant que les AUP soient officiellement reconnues et qu'elles aient un accord de partage avec la SPGR/DNGR. Pour accompagner de tels objectifs une mission d'appui à la GEM a été mise en place financée par l'AFD comportant un appui et des formations dans différents domaines notamment dans la finalisation des travaux d'aménagements collectifs. Les formations ont concerné les différentes parties prenantes sur les travaux (entreprises) et le contrôle et le suivi des travaux (DNGR, AUP) ; le suivi et la mise des recommandations sur les perrés et les ouvrages de régulation ; la révision des APS et APD élaborés pour les prochains travaux. Les responsables des AUP ayant bénéficié de ces formations disent avoir mieux compris l'importance pour les bénéficiaires d'être informés des marchés et des coûts, et être associés au suivi.

2.1.4. Mais la production a augmenté dans un premier temps

Durant les 2 et 3 années suivant les aménagements la production a augmenté, selon les paysans, pour retomber après :

- A Kirinkiné (Koba) de 1999 à 2003, la production avait augmenté à 2 à 3 tonnes l'hectare)
- A Binthya (Koba) en dépit d'un fort sentiment de révolte, les responsables reconnaissent qu'avec cet aménagement le rendement a augmenté de 500 kg à 2 tonnes voire 3 tonnes. Mais en 2004 les dégradations ont commencé et la production a de nouveau baissé.
- A Sibity Sobanet (Douprou) entre 2003 et 2004 il a été possible de cultiver. Beaucoup de paysans des villages voisins sont venus louer des terres à raison de 25.000 à 35.000 FG par casier. La production pouvait atteindre 3,5 tonnes l'hectare. (Mais les locataires ne payaient pas la cotisation pour l'entretien.) A partir de 2005 et 2006, les difficultés ont commencé quand l'entretien des vannes a été laissée au soin des usagers. Les vannes trop lourdes ne sont pas adaptées et quand on essaie de les fermer l'eau cherche par tous les moyens à sortir.

- A Sibaly (Mankountan), c'est seulement après l'installation des pipes que la production aurait augmenté ;
- Sur le périmètre de Kabenté Taféra (Kanfarandé), après l'aménagement démarré en 2009 et finalisé en 2014, la production qui était de 25 à 30 estagnons par casier répiqué a doublé voire triplé. Avec la dégradation de la digue qui a cédé le niveau de production a baissé à nouveau.

2.1.5. En revanche perception positive de la GEP

La perception du système GEP introduit par Univers Sel et ADAM est positive pour tous les interlocuteurs. Le système a un impact positif sur la charge de travail et sur les rendements et il est facilement maniable par tous notamment par les femmes. La principale remarque des producteurs porte sur la taille trop réduite des tuyaux en PVC et surtout le fait qu'il n'y en a pas assez.

Dans le périmètre de Kirinkiné (Koba) : En 2008 la GEP a été mise en place avec la FOP BG qui a introduit ADAM. Les producteurs qui utilisaient auparavant des troncs d'arbre évidés constatent qu'avec la GEP la charge de travail a diminué. Les techniciens d'ADAM passent toujours mais un peu au ralenti en ce moment. Certains tuyaux en PVC seraient gâtés par le soleil surtout ceux qui ne sont pas enterrés. Et surtout il n'y a pas assez de tubes.

Dans le périmètre de Binthya (Koba) : En 2007 on a eu les tubes par Univers Sel et ADAM. Mais les tubes sont de trop petit diamètre et il n'y en a pas assez. Mais c'était tout de même mieux que les troncs d'arbres évidés. Certains exploitants achètent eux-mêmes les pipes mais c'est cher. ADAM est plus vers Dokiti, mais ils sont tout de même passés en mars cette année. Aujourd'hui on fait les diguettes des casiers à la main.

2.1.6. Impact des aménagements sur la gestion de la lame d'eau

Les aménagements ont eu un impact sur la gestion de la lame d'eau.

Tableau 7 : le mode de gestion de la lame d'eau par type d'aménagement

Gestion eau Aménagement	Ouvrage collectif		Pipe et traditionnelle		Pipes		Traditionnelle		Non réponse		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre
EC	19	16%	4	3%	15	12%	79	65%	4	3%	121
GEP	1	1%	35	33%	43	41%	18	17%	8	8%	105
GEP & EC	2	1%	13	7%	109	61%	55	31%	1	1%	180
Total général	22	5%	52	13%	167	41%	152	37%	13	3%	406

D'une manière globale, on constate que le mode de gestion de la lame d'eau avec les pipes concerne 41% des exploitants. Le mode de gestion traditionnel (troncs d'arbre évidés et brèche dans les diguettes) et de la lame d'eau vient tout de suite après avec 37 % des exploitants. Ce pourcentage inclut également les exploitants des zones aménagés en GEP mais qui n'ont pas eu de pipe. Viennent loin derrière 13% des exploitants qui ont des casiers avec pipes et des casiers non équipés et qui gèrent la lame d'eau des 2 manières (pipe et traditionnelle). Puis en tout dernier les 5% d'exploitants qui parviennent à gérer l'eau sur la base des EC seulement.

Parmi les exploitants bénéficiaires des aménagements EC et GE, 61 % gèrent la lame d'eau avec des pipes, 31% d'entre eux gèrent encore de manière traditionnelle et seulement 7% gèrent à la fois avec des pipes et de manière traditionnelle.

Parmi les exploitants bénéficiaires de la GEP, 41% gèrent la lame d'eau avec des pipes, 33% gèrent la lame d'eau à la fois avec des pipes et de manière traditionnelle. Il s'agit pour ces derniers, d'exploitant ayant été équipés partiellement en GEP et bénéficiant de casiers avec pipes et de casiers sans pipes. 17% des exploitants gèrent encore la lame d'eau de manière traditionnelle, même s'ils se trouvent sur une zone aménagée en GEP ils n'ont pas encore de pipe sur leur casier.

Parmi les exploitants seulement en EC, le mode privilégié de gestion de la lame d'eau reste traditionnelle (troncs d'arbre évidés et brèches dans les diguettes) avec 65% d'entre eux. 16% d'entre eux seulement parviennent à gérer la lame d'eau exclusivement avec l'ouvrage collectif. Les 15% d'entre eux qui gèrent la lame d'eau avec des pipes sont ceux qui ont eu les moyens d'en acheter eux-mêmes.

Pour conclure : c'est grâce à la conjonction des EC et de la GEP que la gestion de la lame d'eau par les pipes est la plus pratiquée et concernent 61% des bénéficiaires de ces types d'aménagements. Parmi les bénéficiaires de la GEP exclusivement, 41% d'entre eux seulement gèrent la lame d'eau par les pipes. En revanche, on peut noter que pour la grande majorité des exploitants uniquement en EC, la gestion de la lame d'eau reste traditionnelle (par troncs d'arbre évidés et brèches dans les diguettes).

Le tableau suivant analyse le mode de gestion de la lame d'eau en intégrant le type d'aménagement selon le genre.

Tableau 8 : le mode de gestion de la lame d'eau par type d'aménagement et selon le genre

Aménagement	Gestion eau										Total
	ouvrage collectif		pipe et traditionnelle		pipes		traditionnelle		Non réponse		
	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	
EC	19	16%	4	3%	15	12%	79	65%	4	3%	121
Femme	4	15%	1	4%	3	12%	18	69%	0	0%	26
Homme	15	16%	3	3%	12	13%	61	64%	4	4%	95
GEP	1	1%	35	33%	43	41%	18	17%	8	8%	105
Femme	0	0%	9	47%	8	42%	0	0%	2	11%	19
Homme	1	1%	26	30%	35	41%	18	21%	6	7%	86
GEP & EC	2	1%	13	7%	109	61%	55	31%	1	1%	180
Femme	0	0%	0	0%	28	64%	15	34%	1	2%	44
Homme	2	1%	13	10%	81	60%	40	29%	0	0%	136
Total général	22	5%	52	13%	167	41%	152	37%	13	3%	406

En intégrant la prise en compte du genre dans la gestion de la lame d'eau, il apparaît que pour chaque type d'aménagement, on obtient le même pourcentage parmi les hommes et le même pourcentage parmi les femmes dans la gestion de la lame d'eau. Ainsi dans les périmètres aménagés en EC, 69% des femmes et 64% des hommes ont adopté un mode de gestion traditionnelle de la lame d'eau. Dans les périmètres exclusivement aménagés en GEP, 42% des femmes et 41% des hommes gèrent la lame d'eau avec des pipes. Dans les périmètres aménagés en EC et GEP, 64% des femmes et 60% des hommes gèrent la lame d'eau avec des pipes.

Ces résultats indiqueraient que les femmes, du moins celles concernées par l'échantillon ne seraient pas désavantagées par rapport aux hommes à ce niveau.

2.1.7. La nouvelle approche de Riz BG 2

Au vu des tensions entre acteurs, une nouvelle approche a été adoptée animée par l'ONRG considéré comme un acteur neutre dans la médiation. Le principe était de faire des paysans de vrais acteurs du projet en les impliquant dans les choix d'aménagement en s'appuyant d'avantage sur leur expertise. Il s'agit de reconnaître que les paysans sont les seuls à être légitimes pour faire de choix dont l'impact sera vital pour eux. D'autre part, le principe est qu'en cas de défaillance des aménagements quelle qu'en soit la cause (mauvaise conception, retard des travaux, mauvais emplacement des ouvrages, manque d'entretien) les responsabilités seront partagées. Sur la base de réunions de travail avec Berca, la FOP BG et l'ONRG, des critères de sélection des périmètres aménageables ont été élaborés :

- La mobilisation paysanne : nombre de participants, part anciens/femmes/jeunes

- La capacité d'appropriation : capacité d'écoute et d'échanges sur le projet
- La compréhension des propositions : restitution au village, cohérence des questions et remarques.

Dans 6 périmètres, le processus a été suspendu : pour 4, manque d'intérêt des populations, pour 2 cas, manque de financement pour répondre aux attentes. 3 périmètres nouveaux sont en attente de la signature des APS (Avant projets sommaire) qui leur ont été déjà présentés, 2 périmètres anciens (dont Sibaly) sont en attente d'APS simplifiés pour poursuivre le processus de médiation.

Bilan de l'impact de cette nouvelle approche :

- Les villages étaient très remontés contre le projet du au déficit d'information et aux promesses inconsidérées de Berca ou de la FOPBG dont les pratiques et discours ont finalement peu à peu évolué avec la médiation...
- Pour établir ou restaurer un climat de confiance ne pas changer tout le temps de représentant face aux villages, notamment dans le cas de la FOP
- Difficultés de la FOP BG à informer et mobiliser les populations et manque de réunion organisée avec les paysans....
- Manque d'implication d'ADAM et d'Univers Sel dans la réalisation des 5 APS pour les nouveaux périmètres par Berca, alors que l'élaboration collective des APS a été acquise comme principe. Les opérateurs ont du mal à assimiler cette nouvelle approche et à travailler ensemble.
- Clarification du rôle de la FOP BG qui signe les réceptions définitives et provisoires des travaux alors qu'elle ne représente que ses membres et non l'ensemble des usagers du périmètre. Elle ne signera le PV de réception que comme témoins mais garde son rôle de sensibilisation des usagers à leur responsabilité lorsqu'ils signent une réception.

Lors des réunions de présentation des APS et APD en juin 2013 : à Yattya pour l'extension du périmètre de Songolon (KB), à Kabeya pour l'extension du périmètre de Kabeya, à Koutoubouya pour l'extension pour l'aménagement de 165 hectares, à Katako pour l'aménagement de 506 hectare, à Katibiny pour l'aménagement de 114 hectares, constat d'une faible mobilisation des paysans liée à la période correspondant à une —faible disponibilités des paysans dans tous les villages. (récolte du riz de contre-saison, semi des arachides, semis des pépinières pour le riz de mangrove.). Le résultat de ces rencontres devait être restitué aux autres paysans avec un représentant de la FOP BG.

Ce qu'il faut retenir pour l'avenir au niveau des relations entre acteurs des projets et les exploitants :

Dans un tel contexte de manque de confiance, les paysans attribuent la responsabilité du dysfonctionnement des endiguements collectifs, des ouvrages et des vannes d'abord au projet, aux entreprises, au bureau d'étude. Certains responsables reconnaissent également la responsabilité de leurs organisations, à travers l'incapacité des GCP et de leurs représentants à les défendre, et à la FOP BG pas toujours présente.

La volonté des responsables les plus dynamiques d'être impliqués dans la compréhension et le suivi des mécanismes de passation de marchés pour choisir des prestataires de qualité démontre le manque de transparence des dispositifs mis en œuvre dans le PDRI GM et dans les projets Riz Bg. En même temps, elle va dans le sens de la participation paysanne préconisée, en permettant aux producteurs d'aller vers la maîtrise d'ouvrage de processus qui les concernent au premier chef. C'est aux organisations paysannes de se renforcer pour pouvoir se positionner dans une telle dynamique.

Mais les producteurs reconnaissent que la production a augmenté les 2 et 3 premières années après les aménagements même si elle a ensuite rebaisé.

D'autre part la GEP est appréciée pour son impact sur la diminution de la charge de travail sur la production.

En ce qui concerne la gestion de la lame d'eau, c'est sur les aménagements où l'EC et GEP sont conjugués que les pipes sont le plus utilisées, soit par 61% des bénéficiaires de ces types d'aménagements. Parmi les bénéficiaires de la GEP exclusivement, 41% d'entre eux seulement gèrent la lame d'eau par les pipes. En revanche on peut noter que pour la grande majorité des exploitants uniquement en EC, la gestion de la lame d'eau reste traditionnelle (par troncs d'arbre évidés et brèches dans les diguettes).

2.2. Variabilité de la mise en valeur des casiers, de la production et impact sur la situation foncière

Les aménagements EC, GEP ou EC&GEP ont-ils eu un effet sur l'évolution de la mise en valeur des parcelles, sur la production et sur le foncier ?

2.2.1. Evolution de la mise en valeur des casiers

a. La mise en valeur des casiers selon le type d'aménagements et le genre

Tableau 9 : Part des casiers exploités en fonction du type d'aménagement et selon le genre (en 2015)

Mode d'aménagement	Nombre de casiers détenus	Nombre de casiers exploités	Part des casiers exploités
EC	874	736	84%
Femme	161	107	66%
Homme	713	629	88%
GEP	617	508	82%
Femme	49	46	94%
Homme	568	462	81%
GEP & EC	836	634,5	76%
Femme	165	151	92%
Homme	671	483,5	72%
Total général	2327	1878,5	81%

En moyenne générale de 81% des casiers ont été exploités en 2015.

Le nombre moyen de casiers mis en valeurs peut être différencié par type d'aménagement et selon le genre.

Tableau N 10 : Le nombre moyen de casiers mis en valeur par aménagement et selon le genre

Type d'aménagement	Nombre moyen des casiers exploités en 2015
EC	6,08
Femme	4,12
Homme	6,62
GEP	4,84
Femme	2,42
Homme	5,37
GEP & EC	3,53
Femme	3,43
Homme	3,56
Total général	4,63

Dans les endiguements collectifs le nombre moyen de casiers aménagés est plus élevé atteignant 6 casiers par exploitant, avec une différence importante entre les hommes qui valorisent en moyenne 6,08 casiers et les femmes 4,12 casiers par personne.

Dans les périmètres aménagés exclusivement en GEP, le nombre moyen de casiers exploités est moins élevé atteignant une moyenne de 4,84 casiers par exploitant, mais avec une différence encore plus importante entre les hommes qui valorisent 5,37 casiers et les femmes, 2,42 casiers par personne.

Dans les périmètres aménagés en EC conjugués à la GEP, le nombre moyen de casiers exploités est encore moins élevé atteignant une moyenne de 3,53 casiers par exploitants, avec le même nombre moyen de casiers exploités par personne pour les femmes et pour les hommes.

On note ici que le plus faible nombre moyen de casiers mis en valeur par exploitant est situé dans les périmètres bénéficiant d'un aménagement en EC conjugué en GEP. L'analyse du nombre de casiers exploités aurait dû être mise en rapport avec le niveau de production et avec les rendements, mais cela n'a pas été possible

L'analyse détaillée pour 9 périmètres (119 exploitants sur les 406 de l'échantillon) donne de grande variation par exploitant dans la détention de casiers mais aussi dans le ratio de valorisation des casiers.

Tableau 11 : Variation du nombre de casiers et pourcentage de casiers valorisés dans le cas de 9 périmètres et selon le genre

CR	Périmètre	Nombre casiers		% mis en valeur
		H	F	
KB	Kirinkiné	2 à 11	2 à 9	59/69 soit 85,5%
KB	Benthya	2 à 21	1 à 2	92/94 soit 97,8 %
DP	Siboty Sobanet	1 à 30	4 à 7	41/82 soit 50%
TG	Kankoussaya Séguéma	2 à 10	1 à 22	38/57 soit 66,6%
MK	Sibaly	2 à 8	1 à 8	68/82 soit 82,9%
KB	Songolon 1	3 à 10	1 à 5	71/87 soit 81,6 %
KF	Kébenté Taféra	10 à 35	20 à 30	168/201 ...18,6/22,3 soit 83%
Kf	Kampouny	5 à 35		54/70 soit 77%
KF	Borobof	4 à 20		204/230 soit 89%

Le nombre de casiers détenu pour chaque exploitant de l'échantillon et selon les périmètres varie de 1 à 35. En ce qui concerne la mise en valeur des casiers, elle varie de 50 % sur le périmètre de Siboty Sobanet à 97% sur celui de Benthya.

La cause de la non-exploitation des casiers a également été mise en évidence pour les 406 exploitants rencontrés.

Tableau 12 : Ratio casiers exploités et cause de la non exploitation par plaine pour les 406 exploitants de l'échantillon

	# Enquêtes	% casiers exploités	Causes de non-exploitation											
			Enherbement		Maladie		Manque main d'œuvre		Manque moyens		Submersion mer		Autres	
Darabo	120	75%	1	1%	2	2%	1	1%	29	24%	7	6%	7	6%
Douprou	74	74%	1	1%	4	5%	4	5%	15	20%	5	7%	8	11%
Kanfarandé	29	72%	4	14%		0%		0%	3	10%		0%		0%
Kapatchez	68	74%		0%		0%	1	1%	14	21%	2	3%	2	3%
Kondeyré	37	74%		0%		0%		0%	6	16%	5	14%	5	14%
Konkouré	16	24%	1	6%		0%		0%	7	44%	5	31%		0%
Mankoutan	20	75%		0%	1	5%		0%	3	15%		0%	2	10%
Nunez Rive gauche	42	79%		0%	1	2%		0%	3	7%		0%	1	2%
Total général	406	75%	7	2%	8	2%	6	1%	80	20%	24	6%	25	6%

Le principal facteur de la non-exploitation des casiers est attribué au manque de moyen pour 20% des exploitants, vient ensuite la submersion de l'eau de mer pour 6% ainsi que autres 6%. Viennent loin derrière la maladie de l'exploitant (2%), l'enherbement des casiers (2%), et le manque de main d'œuvre (1%).

2.2.2. Différenciation de la production, des rendements et de la capacité de commercialisation entre exploitants

L'analyse des différents niveaux de production et de rendement est ensuite analysée selon le type d'aménagement et selon la position des casiers d'un exploitant (homme et femmes) sur le périmètre. Au préalable il faut rappeler que la taille des casiers valorisés a connu une évolution entre 2008 et 2014.

a. Evolution de la taille des casiers et des rendements selon l'ONRG

Les résultats du suivi-évaluation de l'ONRG indiquent que la taille moyenne des casiers mis en culture par les bénéficiaires a diminué passant de 0,45 à 0,33 ha de 2008 à 2014. Cette évolution serait liée aux risques climatiques, à l'état des aménagements et au manque de ressources qui incitent les exploitants à exploiter la surface qu'ils pourront effectivement valoriser. Le calcul des rendements pour les producteurs de l'échantillon tiendra compte de cette évolution.

Le calcul de rendement moyen selon la méthode de l'ONRG (rendement utile sur une base déclarative) donne une moyenne de 1,2 tonne/ha. L'évolution du rendement moyen à l'hectare varie au gré de la pluviométrie et aurait fortement chuté en 2001 à 0,8 tonnes à

l'hectare pour remonter en 2012 et 2013 et redescendre à 1 tonne l'hectare en 2014 pour atteindre 1,2 tonne en 2014.

b. Différence de production et de rendements par type d'aménagement, selon le genre

La production moyenne est calculée par exploitant (homme et femme) par type d'aménagement.

Tableau 13 : Récolte moyenne par type d'aménagement et selon le genre en 2015

Mode d'aménagement	Récolte moyenne de 2015 en T/exploitant
EC	0,86
Femme	0,53
Homme	0,95
GEP	0,77
Femme	0,26
Homme	0,85
GEP & EC	1,52
Femme	0,31
Homme	1,96
Total général	1,12

L'analyse de ces données appelle quelques commentaires. Tout d'abord plusieurs hypothèses ont été faites dans le but de calculer le rendement moyen en tonne par hectare. En premier lieu le calcul s'appuie sur le suivi de la taille des casiers depuis 2008 par l'ONRG ayant une surface moyenne de 0,33 ha en 2014. En second lieu, les personnes n'ayant pas exploité de casier en 2015 sont exclues des calculs, en revanche celles qui ont exploité des casiers sans rien produire ont été conservées. Les données traitées proviennent donc de 348 personnes et non des 406 personnes de l'échantillon de départ.

Toutefois ces données reposant sur la déclaration des producteurs sont à prendre avec précaution, et sont certainement sous évaluées. Elles permettent toutefois de faire des comparaisons entre types d'aménagement.

Dans ce premier tableau il apparait que la récolte moyenne par exploitant de 1,5 tonne en 2015 est largement plus importante pour les casiers bénéficiant des 2 types d'aménagements en EC et GEP conjugués. Pour les aménagements de type EC, elle serait de 0,86 tonnes par exploitant et pour les aménagements en GEP elle ne serait que de 0,77 tonnes par exploitant. (Le niveau plus élevé de la production pour les aménagements de Type EC et GEP peut être mis en rapport avec le plus faible nombre moyen de casiers exploité par exploitant pour ce type d'aménagement ??).

Tableau 14 : Rendement moyen en 2015 en T/ha par type d'aménagement et selon le genre

Mode d'aménagement	Rendements moyens en 2015 T/ha
EC	0,77
Femme	0,48
Homme	0,84
GEP	0,60
Femme	0,24
Homme	0,66
GEP & EC	1,23
Femme	0,32
Homme	1,55
Total général	0,93

Les résultats des tableaux indiquent que sur les casiers aménagés en EC&GEP la production moyenne mais également le rendement moyen de 1,23 tonnes/hectare seraient beaucoup plus élevés. Pour les casiers en EC le rendement moyen ne serait que de 0,77 T/ha et pour les casiers en GEP il ne serait que de 0,6 tonne /ha.

L'analyse genre des 2 tableaux met en évidence une très forte différence de récolte moyenne par exploitant et de rendement moyen par hectare en 2015 entre les hommes et les femmes. Cette différence au détriment des femmes serait de 2 à 1, voire de 3 à 1 ou même de 5 à 1, dans le cas des périmètres aménagés en EC et GEP où les rendements seraient de 1,55 tonnes/ha pour les hommes contre 0,32 tonne/ha pour les femmes.

Cette différence de production et de productivité peut être attribué à un inégal accès des hommes et des femmes aux facteurs de production que sont la force de travail, les intrants mais aussi à la position de leurs casiers. Il ne faut pas non plus exclure le manque de maîtrise ou à la réticence des productrices à déclarer leur niveau de production.

c. Différence de valorisation et de rendement des casiers selon leur position et selon le genre

Dans un premier temps le nombre moyen de casier par exploitant est pris en compte en fonction de la position des casiers et du genre. Il faut rappeler qu'un exploitant peut avoir ses casiers situés à différentes positions du périmètre : bas, haut, haut et bas, haut et milieu, milieu, milieu et bas.

Tableau 15 : Nombre moyen de casiers en fonction de la position du casier et du sexe de l'exploitant

	Bas	Haut	Haut et bas	Haut et milieu	Milieu	Milieu et bas	Ne sait pas	Général
Femme	3,55	4,50	9,00	5,50	3,56	5,80	4,00	4,00
Homme	5,13	4,21		6,50	4,88	7,66	5,50	5,79
Total	4,73	4,24	9,00	6,38	4,47	7,43	5,00	5,40

On peut voir qu'en milieu et bas, le nombre de casiers par exploitant est le plus élevé, c'est aussi ici que l'on a observé les meilleurs rendements (cf tableau 14). C'est à ce niveau qu'on trouve donc les plus gros exploitants qui bénéficient de la meilleure position sur le périmètre.

L'analyse des rendements est ensuite faite selon la position des casiers sur le périmètre par type d'aménagement et par genre. La position des casiers qui peut déterminer la qualité de l'accès à l'eau (eau de mer, eau douce) et la facilité à gérer la lame d'eau à chaque étape du cycle de la production a un impact sur les rendements.

Tableau 16 : Répartition des rendements moyens en kg/ha pour l'année 2015 selon la position des casiers en fonction du type d'aménagement et selon le genre

Mode d'aménagement	Positionnement des casiers							Total
	Bas	Haut	Haut et bas	Haut et milieu	Milieu	Milieu et bas	Ne sait pas	
EC	1041,26	417,78		700,00	986,65	191,44	375,00	765,96
Femme	499,66	1800,00		700,00	376,25	98,16	375,00	483,00
Homme	1205,00	245,00			1117,45	207,66		843,13
GEP	476,85	934,42		694,81	319,78	907,59	267,86	601,36
Femme	186,46				329,69	195,00		235,63
Homme	531,30	934,42		694,81	314,82	986,77	267,86	661,48
GEP & EC	427,54	721,25	333,33	108,98	432,57	3698,37		1226,28
Femme	300,73	187,50	333,33		342,91	392,81		319,52
Homme	489,59	828,00		108,98	484,47	4099,04		1553,04
Total général	648,53	652,09	333,33	439,16	569,28	1906,67		925,49

Les hypothèses posées pour effectuer les statistiques sont les mêmes que celles reportées au tableau 13. Les cases vides correspondent à des situations non rencontrées.

Il existe une nette différence entre le rendement des casiers situés en milieu et bas qui atteint 1,9 T/ha et le rendement des casiers situés à un autre niveau du périmètre qui plafonnent, pour les casiers situés en haut à 0,652 t par ha. Il faut également noter que pour les casiers situés en milieu et bas du périmètre, les aménagements de type GEP&EC permettent d'obtenir des rendements nettement plus importants (3,7 T/ha) que ceux des aménagements EC ou GEP ne seraient respectivement que de 0,2T et 0,9T.

Mais des résultats bizarres

Dans certaines situations, les rendements sont plus importants pour des aménagements EC pour les casiers situés en bas (1,041T/ha) ou GEP (0,934 T/ha) pour les casiers situés en haut que des aménagements EC + GEP...sans explication ici . Dans ce tableau, on peut de nouveau soulever que les rendements sont moins importants pour des exploitants de sexe féminin. Cependant, les femmes obtiennent de meilleurs rendements que les hommes lorsque leurs casiers bénéficient d'un aménagement de type EC et que celle-ci est située en haut (1,8 T/ha pour les femmes contre 0,24T/ha) pour les hommes. Sans explication... ???

d. Différence de commercialisation selon le type d'aménagement, la position du casier et le genre

L'analyse porte dans un premier temps sur le nombre d'exploitant, hommes et femmes, ayant commercialisé leur paddy selon le mode d'aménagement.

Tableau 17 : le nombre d'exploitants hommes et femmes ayant commercialisé leur paddy selon le type d'aménagement en 2015

Mode d'aménagement	Producteurs ayant commercialisé en 2015		Total général
	Nombre	%	
EC	46	41%	112
Femme	12	50%	24
Homme	34	39%	88
GEP	44	52%	85
Femme	4	33%	12
Homme	40	55%	73
GEP & EC	85	57%	149
Femme	25	63%	40
Homme	60	55%	109
Total général	175	51%	348

Un peu plus de la moitié des exploitants ont commercialisé une partie de leur paddy. Mais c'est sur le mode d'aménagement en EC & GEP où les rendements sont les plus élevés que l'on trouve un plus grand pourcentage d'exploitants commercialisant du paddy.

En ce qui concerne le pourcentage des hommes et celui des femmes ayant commercialisé du paddy, celui-ci varie. En endiguement collectif, 50% des femmes ont commercialisé du paddy contre seulement 39% des hommes. En GEP la situation est inversée puisque 55% des hommes ont commercialisé une partie de leur paddy contre 33% des femmes. En aménagement en EC et GEP, 63% des femmes auraient commercialisé du paddy et seulement 55% des hommes.

L'analyse porte ensuite sur le nombre d'exploitants, hommes et femmes, ayant commercialisé du paddy en 2015 en fonction cette fois ci de la position du casier sur le périmètre.

Tableau 18: le nombre d'exploitants ayant commercialisé du paddy selon la position de leurs casiers en 2015

Position du casier	Nombre d'exploitants ayant commercialisé du paddy en 2015					Total
	Femme		Homme		Total	
	Nombre	%	Nombre	%		
Bas	20	49%	63	47%	83	163
Haut	1	2%	7	5%	8	21
Haut et bas	1	2%			1	1
Haut et milieu	2	5%	6	4%	8	16
Milieu	11	27%	24	18%	35	58
Milieu et bas	5	12%	33	25%	38	84
Ne sait pas	1	2%	1	1%	2	3
Total général	41	100%	134	100%	175	348

Dans les casiers situés en bas, on trouve une plus grande proportion d'hommes (47%) et de femmes (49%) qui auraient commercialisé du paddy. En revanche pour les exploitants dont les casiers sont situés en bas et en haut et ayant le meilleur rendement, seulement 25% des hommes et 12% des femmes auraient commercialisé du paddy. Ces données sont à utiliser avec précaution, sachant qu'une partie de la production est commercialisée sous forme de riz étuvé décortiqué, mais à ce niveau nous n'avons pas eu d'information précise.

L'analyse des quantités moyenne de paddy commercialisé par exploitant en fonction de la position du casier a été faite.

Tableau 19: la quantité moyenne de paddy commercialisé par exploitant selon la position des casiers

Quantités moyennes commercialisées en 2015 (kg)	
Bas	217,25
Haut	131,25
Haut et bas	250,00
Haut et milieu	239,58
Milieu	101,65
Milieu et bas	219,88
Pas de réponse	233,33
Total général	193,35

Le constat est que la quantité moyenne de paddy commercialisé par exploitant est très basse de 100 à 250 kg selon la position du casier. Selon l'ONRG elle serait inférieure au 390 kg par ménage dans les zones aménagées en 2014. Mais là aussi ces données sont à prendre avec précaution.

Tableau 20 : la quantité moyenne de paddy commercialisé par exploitant homme et femme

Quantités moyennes commercialisées en 2015 (kg)	
Femme	81,47
Homme	225,75
Total général	193,35

Le constat est ici une très forte différenciation entre les hommes et les femmes, le volume moyen de paddy commercialisé par les exploitantes étant 3 fois moins important que celui commercialisé par les exploitants.

2.2.3. Evolution de la situation foncière

La situation foncière est complexe et requiert une étude spécifique. Les modes de faire valoir qu'il a été possible d'appréhender sur le terrain était : la propriété, l'usufruit et la location. D'autre part les exploitants peuvent exploiter plusieurs casiers avec des modes de faire valoir différents : par exemple en ayant des casiers en propriété et en louant d'autre casier en location soit en ayant des casiers en propriété et d'autres casiers qui leur ont été donné en usufruit.

La situation foncière ou le mode de faire valoir des casiers est d'abord analysé par plaine.

Tableau 21 : La situation foncière des exploitants selon la plaine

	location		propriété		propriété et location		propriété et usufruit		usufruit		Total général
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	
Darabo	6	5%	91	76%	3	3%	1	1%	19	16%	120
Douprou	1	1%	59	80%					14	19%	74
Kanfarandé			26	90%	1	3%			2	7%	29
Kapatchez	6	9%	49	72%					13	19%	68
Kondeyré			31	84%			1	3%	5	14%	37
Konkouré	1	6%	12	75%					3	19%	16
Mankoutan	5	25%	7	35%					8	40%	20
Nunez Rive gauche	3	7%	32	76%					7	17%	42
Total général	22	5%	305	75%	3	1%	2	0%	71	17%	406

L'enquête auprès des 406 exploitants indique d'une manière générale que 75% des exploitants rencontrés seraient propriétaires, 17% en usufruit, 5 % en location. Les 3% restant seraient dans une double situation à la fois propriétaire et locataire ou propriétaire et usufruitiers.

Il faut noter la situation particulière des femmes (22% de l'échantillon) qui sont en général usufruitières et ne deviennent propriétaires ou « usufruitières renforcées » qu'avec le veuvage en attendant que leurs enfants prennent la relève. Cependant la dispersion résidentielle des familles entre les villes Conakry et les villages conduit des enfants travaillant à Conakry à confier durablement à leur mère l'exploitation des casiers familiaux, tout en assurant le financement de leur mise en valeur.

L'analyse porte ensuite sur la répartition des casiers par mode de faire valoir et selon le genre

Tableau 22 : Répartition des casiers par mode de faire valoir et selon le genre

	Location		propriété		propriété et location		propriété et usufruit		usufruit		Sans réponse		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Femme	2	2%	38	43%		0%		0%	47	53%	2	2%	89
Homme	19	6%	262	83%	3	1%	1	0%	22	7%	10	3%	317
Total	21	5%	300	74%	3	1%	1	0%	69	17%	12	3%	406

Le mode de faire valoir le plus représenté est la propriété, il représente 74% de l'ensemble des exploitants, avec 83% pour les hommes et 43% pour les femmes. Vient ensuite l'usufruit qui concerne 17% de l'ensemble des exploitants, avec 7% pour les hommes et 53% pour les femmes, sachant que pour ces dernières, comme cela vient d'être souligné, c'est le principal mode d'accès au foncier. La location représente le mode de faire valoir pour 5% de l'ensemble des exploitants, avec 6% pour les hommes et seulement 2% pour les femmes.

L'analyse porte ensuite sur la répartition des casiers par mode de faire valoir en tenant compte du type d'aménagement et selon le genre.

Tableau 23 : Répartition des casiers par mode de faire valoir par type aménagement et selon le genre

Mode d'aménagt	location		propriété		propriété et location		propriété et usufruit		usufruit		Sans réponse		Total
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	
EC	8	7%	87	72%	1	1%			21	17%	4	3%	121
Femme	1	4%	10	38%					15	58%			26
Homme	7	7%	77	81%	1	1%			6	6%	4	4%	95
GEP	3	3%	77	73%	2	2%			15	14%	8	8%	105
Femme			9	47%					8	42%	2	11%	19
Homme	3	3%	68	79%	2	2%			7	8%	6	7%	86
GEP & EC	10	6%	136	76%			1	1%	33	18%			180
Femme	1	2%	19	43%					24	55%			44
Homme	9	7%	117	86%			1	1%	9	7%			136
Total	21	5%	300	74%	3	1%	1	0%	69	17%	12	3%	406

En tenant compte du mode d'aménagement, on voit que sur les aménagements en EC&GEP au niveau desquels les rendements sont les plus élevés, le mode de faire valoir par la propriété pour l'ensemble des exploitants est de 76 %. En tenant compte des différenciations selon le genre, le mode de faire valoir concerne 86% des hommes et 43% seulement des femmes, ces dernières ayant d'abord accès au foncier par l'usufruit. Sur les aménagements en EC et sur les aménagements en GEP, le mode de faire valoir pour l'ensemble des exploitants est de 72 et 73%. En différenciant la situation selon le genre, on constate dans les 2 cas que le pourcentage de femmes propriétaires est deux fois moins élevé que celui des hommes.

Sur les aménagements en GEP&EC, le mode de faire valoir par l'usufruit concerne 17% de l'ensemble des exploitants avec une très forte différence entre hommes et femmes. Il est de 7% pour les hommes et il atteint 55% des femmes, sachant que pour ces dernières il s'agit du principale mode d'accès au foncier. Sur les aménagements en EC, le mode de faire valoir par l'usufruit concerne 17% de l'ensemble des exploitants, avec 58% des femmes et 6% des hommes. Sur les aménagements en GEP, le mode de faire valoir par l'usufruit concerne 14% de l'ensemble des exploitants, avec 42% des femmes et 8% des hommes.

- Résultats du S/E de l'ONRG

D'après le suivi évaluation de l'ONRG une hypothèse était qu'avec la sécurisation des récoltes via les aménagements donnant aux casiers une valeur supplémentaire les ayant-droits ou vrais propriétaires (détenteurs d'un droit éminent) seraient tentés de les récupérer et de déposséder les détenteurs de droits d'usage non sécurisés. D'après les résultats du S/E de l'ONRG si un mouvement de reprise de terre a été observé, le taux s'est stabilisé à 68% de situations foncières stables en 2014. 26% des casiers de l'échantillon auraient changé

d'exploitant entre 2008 et 2014. Et ce mouvement n'aurait pas engendré de tension particulière ayant été réglé par les pouvoirs traditionnels locaux. Ce sont les détenteurs d'un droit éminent sur les terres, descendant des premiers occupants qui sont reconnus comme légitime pour le règlement des conflits.

- La situation foncière : point de vue des paysans à Kirinkiné

Selon les producteurs de Kirinkiné –où la population est baga soussouisée. Ce sont les Bangoura qui ont les terres ici. Celui qui ne peut valoriser tous ses casiers doit les donner à ceux, souvent nombreux qui en ont besoin (cf rôle que joue l'AUP à ce niveau). Le prêt se fait sous forme de métayage ou à raison de 150.000 à 400.000 fgn par casier.... En cas de mauvaise récolte, cette somme n'est pas réclamée. La terre ne se vend pas, même si cette pratique existe dans la CR de Koba comme dans le port de Taboria. « Tu peux obtenir une terre dans le village pour construire une maison, mais ensuite tu ne pourras la vendre qu'à quelqu'un d'ici ». La propriété des terres est compliquée. Il y a des gens de notre village qui ont des terres dans l'île de Kito et qu'ils ont prêtées aux habitants pour qu'ils les cultivent. Il y a des gens du village ici qui n'ont pas de casier ici et se font prêter des terres sur l'île de Kito... On ne valorise pas forcément les casiers du périmètre proche de son village. A l'inverse les casiers de ce périmètre peuvent être mis à disposition et valorisés par les résidents d'un village très éloigné. Un propriétaire (lignage fondateur détenant un droit éminent) peut mettre en valeur une partie de ses casiers, mettre à disposition l'autre partie, voire aller louer des casiers dans un autre périmètre où la situation est plus favorable

Cette situation complexe peut être un facteur de non motivation pour entretenir, cotiser et s'impliquer dans une AUP. L'enquête auprès des 406 exploitants montre en effet que la résolution des problèmes fonciers (mentionnée que 6 fois dans les réponses en 1^{ère}, 2nd et 3^{ème} position) est pratiquement absente des priorités du moins pour la période de l'enquête.

Les paysans rencontrés affirment que la personne qui vend sa terre menace l'ensemble du système. Des cas sont signalés à l'occasion de ventes de terre dans le port de Taboria, à Boffa, à Boké avec la société minière chinoise ou près de Kamsar. Voir le cas du périmètre de Katibiny ou Kaoussa où un migrant guinéen vivant en France aurait acheté 500 ha de terres pour la culture du riz, des palmiers à huile... Cette situation a généré de très fortes tensions entre les paysans ayant vendu leur terre et les autres entraînant morts d'homme et semble-t-il déstructuration sociale... ??

Ce qu'il faut retenir au niveau de la mise en valeur des casiers, de la production, de la commercialisation et du mode de faire valoir :

- Au niveau de la mise en valeur des casiers

Pour les 348 exploitants détenant des casiers sur les 406 de l'échantillon, 81% des casiers ont été exploités en 2015 avec une variation de 50 à 97 % des casiers selon les périmètres. Le plus faible nombre moyen de casiers mis en valeur par exploitant soit 3,53 casiers est situé dans les périmètres bénéficiant d'un aménagement en GEP&EC. Dans les endiguements collectifs (EC) et dans les aménagements en GEP, le nombre moyen de casiers aménagés est plus élevé atteignant respectivement une moyenne de 6 casiers et 4,84 casiers par exploitant. Le principal facteur de la non-exploitation des casiers est attribué au manque de moyen pour 20% des exploitants, vient ensuite la submersion de l'eau de mer pour 6%.

- Au niveau de la différence de la production, des rendements et de la capacité de commercialisation entre exploitants

C'est sur les casiers aménagés en EC&GEP que la production moyenne de 1,52 tonnes par exploitant et le rendement moyen de 1,23 tonnes/hectare seraient beaucoup plus élevés. Pour les casiers aménagés en EC, le rendement moyen ne serait que de 0,77 tonnes/ha et pour les casiers en GEP il ne serait que de 0,6 tonne /ha. Il existe une très forte différence de récolte moyenne par exploitant et de rendement moyen par hectare en 2015 entre les hommes et les femmes au détriment des secondes allant de 2 à 1, voire de 3 à 1 ou même de 5 à 1, selon les types d'aménagement.

Pour les casiers situés en milieu et bas du périmètre, les aménagements de type GEP&EC permettent d'obtenir des rendements nettement plus importants (3,7 T/ha) que ceux des aménagements EC ou GEP qui ne seraient respectivement que de 0,2T et 0,9T. On peut voir qu'en milieu et bas, le nombre de casiers par exploitant est le plus élevé (contradictoire avec ce qui est dit plus haut ??), c'est aussi ici que l'on a observé les meilleurs rendements. C'est à ce niveau qu'on trouve les plus gros exploitants qui bénéficient de la meilleure position sur le périmètre. Mais ces données sont à prendre avec précaution car elles s'appuient sur la déclaration des producteurs.

Un peu plus de la moitié des exploitants ont commercialisé une partie de leur paddy. Mais c'est sur le mode d'aménagement en EC & GEP où les rendements sont les plus élevés que l'on trouve un plus grand pourcentage d'exploitants commercialisant du paddy. La quantité moyenne de paddy commercialisé par exploitant est très basse quelle que soit la position du casier. Elle reste inférieure aux 390 kg par an correspondant à la commercialisation moyenne des exploitants en 2014 selon l'ONRG. Il existe également avec une très forte différence entre les hommes et les femmes, pour lesquelles le volume moyen de paddy commercialisé serait 3 fois moins important.

- Au niveau du mode de faire valoir

Le mode de faire valoir par la propriété concerne 79 à 86% des hommes selon le mode d'aménagement et seulement 38 à 47 % des femmes. Le mode de faire valoir par l'usufruit concerne 42 à 58% des femmes

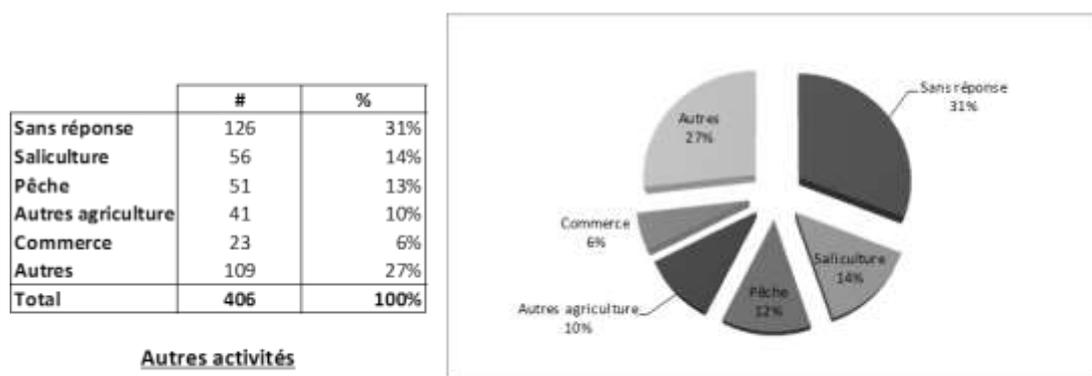
selon le mode d'aménagement et seulement 7 à 8% des hommes.

2.3. Variabilité de la pluri-activité

2.3.1. Importance de la pluri-activité, une stratégie anti-risque

Une première analyse met en évidence la seconde activité des 406 exploitants.

Tableau 24 : Les autres activités des exploitants



L'enquête auprès des 406 exploitants indique que :

- 31% des exploitants sont spécialisés dans l'agriculture,
- 27% seraient engagés dans d'autres activités (menuiserie, chauffeurs, marabouts, guérisseurs) il s'agit uniquement des hommes,
- 14 % dans la saliculture il s'agit notamment des femmes,
- 13% dans la pêche,
- 10% dans d'autres activités agricoles comme le maraichage, les plantations de coteaux, le riz de bas-fonds ou plaine, l'extraction d'huile de palme,
- 6 % dans le petit commerce, le commerce de paddy ou de riz étuvé décortiqué il s'agit en grande partie des femmes (vérifier).

Selon l'ONRG la pluri activité a régulièrement augmenté depuis 2008, passant de 80% à 95%. Le nombre moyen d'activités par ménage étant de 3.

Une analyse plus approfondie sur 11 périmètres prenant en compte toutes les activités conduites par les exploitants indique que la pluriactivité varie d'un exploitant à l'autre et

semble a priori plus importante chez les femmes que chez les hommes qui sont plus nombreux à ne faire que la riziculture.

Tableau n°25 : nombre d'activités (riziculture incluse) pour 11 périmètres

CR	Périmètre	Total échant			1		2		3		4 et +	
		T	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
KB	Kirinkiné	11	7	4	5	1	2	1		1		1
KB	Benthya	14	9	5	3		5	5	1			
DP	Siboty Sobanet	14	10	4	2		8	2		2		
DP	Kountouloun	27	18	9	1	1	12	2	4	5	1	1
TG	Kankoussaya Séguéma	9	5	4	1		2	4	1		1	
MK	Sibaly	20	16	4	8		8	2		1		1
KL	Songolon	21	16	5	8	4	8			1		
KL	Wondéfily	32	23	9	9		14	9				
KF	Kébenté Taféra	9	7	2	4	2	3					
KF	Kampouny	13	13	0	11		2					
KF	Borobof,	8	8	0	2		6					
	TOTAL	178	132	46	54	8	70	25	6	10	2	3
	En %	100	74	26								
	En % par sexe				41	17,4	53	54,3	4,52	21,7	1,5	6,5

Quarante et un pour cent des hommes sont spécialisés dans la riziculture, contre seulement 17,4% des femmes. Une même proportion d'hommes et de femmes soit 53 à 54% développent 2 activités (riziculture plus une autre activité). Mais concernant l'engagement dans 3 voire 4 et plus activités la proportion de femmes est beaucoup plus importante :

21,7% des femmes développent 3 activités contre 4,5% d'hommes et 6,5 % des femmes sont impliquées dans 4 activités voire plus contre seulement 1,5% des hommes.

La pluri-activité permet de gérer l'incertitude liée à la riziculture de mangrove qui est une activité saisonnière et qui n'offre pas de garantie unique pour être la seule activité. Même si la culture du riz reste centrale pour son importance sociale et alimentaire, les producteurs doivent gérer l'incertitude liée aux aléas climatiques et au manque d'entretien des digues et des ouvrages.

« La multi-activité assure la stabilisation du système de production. A sa fonction ancienne d'amortir les effets de la soudure alimentaire, s'ajoute celle de procurer de l'argent dans une économie de plus en plus monétarisée, alors que l'agriculture ne génère que peu de surplus commercialisables »¹⁰. La faiblesse des revenus monétaires tirés de l'agriculture conduit les paysans à développer des activités comme le commerce de la cueillette ou des produits transformés comme l'huile de palme ou le poisson fumé ou encore la pêche.

Les hommes ont accès à des activités plus rémunératrices, quelle que soient ces activités, que les femmes qui n'ont pas les moyens financiers d'investir dans des activités lucratives. Les femmes plus que les hommes ont besoin de cette pluriactivité, car leurs activités sont en quelque sorte des extensions de leurs tâches domestiques et leur offrent de faibles revenus, alors les hommes sont plus nombreux à avoir eu accès à une formation et peuvent développer des activités offrant des revenus plus importants¹¹. Les données du tableau 25 confirment cette plus grande spécialisation des hommes dans la riziculture et au contraire une plus grande pluriactivité chez les femmes.

Une pluriactivité régulière dans le monde rural contribue au processus de transformation des sociétés rurales pouvant conduire à l'émergence de stratégies ou au renforcement de stratégies d'agriculture marchande dans certains cas ou au contraire à l'abandon de l'activité agricole. Même si la riziculture reste une activité centrale car elle contribue à la base de l'alimentation, elle apparaît comme une activité principale par défaut dans un contexte où le commerce, la pêche, l'extraction et la commercialisation de l'huile de palme, les cultures de rente comme l'arachide et le maraichage offre de nouvelles opportunités financières. De nombreux ruraux et notamment les jeunes aspirent à remplacer l'activité agricole par une activité commerciale moins dure et générant des revenus suffisants pour acheter le riz.

¹⁰ Bidou J.E., Droy I, 11-14 septembre 2005, Savoirs techniques et accès aux apprentissages : multi-activité en milieu rural de Guinée Maritime », 5^{ème} conférence internationale sur les capacités, « savoirs et action publique », UNESCO, Paris.

¹¹ Godard A, Le travail des femmes en Guinée Maritime, de l'organisation sociale à l'organisation économique, L'Harmattan, 2010, p 160s

2.3.2. Variabilité et fonctions de la pluri-activité selon les opportunités, contextes et les sociétés

Les groupes sociaux monétarisés de plus longue date comme les Peuls et les Diakhanké mais aussi les Soussous ayant accès à des marchés plus importants sont engagés dans d'autres activités comme les cultures commerciales comme l'arachide, l'huile de palme, les produits maraichers. Ils développent des relations commerciales avec les villes et les pays voisins tout en conservant, dans un contexte à risque, une activité rizicole limitée à leurs besoins.

La pluriactivité serait plus développée chez les Soussous, notamment au niveau des femmes. Elle est moins développée chez Baga et les Balantes plus spécialistes de la riziculture.

La saliculture est surtout pratiquée par les femmes des petits riziculteurs. Elle leur permet en période de soudure de se procurer des revenus notamment quand la production rizicole a été insuffisante. Il s'agit d'une activité extrêmement pénible qui mobilise les femmes jours et nuits sur les digues des casiers durant 1 à 2 mois. Les groupements de salicultrices s'organisent en petits campements regroupant les femmes de la famille et leurs enfants. Les hommes peuvent intervenir pour fournir le bois et le transport du sel.

La pêche est développée vers Douprou et Tounnifily et génère d'importants revenus.

Le riz occupe une place centrale qui structure l'organisation du calendrier agricole même si sa part dans les revenus du ménage diminue, suite aux opportunités de développement des revenus provenant des autres activités agricoles et non agricoles, selon l'ONRG.

Les autres activités agricoles sont développées dans les périodes où les exploitants ne sont pas mobilisés pour les travaux rizicoles. Elles prennent une plus grande importance lorsque la production rizicole a été insuffisante ne permettant pas d'assurer la consommation, familiale le remboursement des dettes liées à la production, les semences pour la prochaine campagne. Un exploitant ne dit jamais qu'il ne va pas faire de riz pour la prochaine campagne. Mais il aura à arbitrer selon la situation :

- Sur le périmètre de Kankoussaya Ségéma où la production a été très faible en 2015, les femmes sont parties massivement dans la saliculture. Le sel permet de passer la période de soudure notamment en août où son prix de vente augmente en août (sacs de 50 kg de sel peut être vendu 80.000 fg).
- Sur le périmètre de Sobanet (DP) Des groupements de femmes rizicultrices ont laissé le riz pour l'extraction d'huile rouge. Elles espèrent toujours que les revenus générés contribueront à une future bonne campagne rizicole. Un exploitant a laissé le riz depuis 6 ans et pour s'adonner à la pêche.
- Sur le périmètre de Bogonia (CR Kamsar) la baisse de la production de riz avec les aménagements de 100 estagnons à 20 pour 2 à 3 estagnons de semences repiquées a

incité les paysans s'investir davantage dans le maraichage, la production d'huile rouge et la saliculture.

Une autre activité comme la coupe de bois et la carbonisation est devenue une activité de plus en plus rentable liée à la demande urbaine croissante. Même si cette activité n'est pas explicitement mentionnée par les personnes enquêtées, la rubrique sur l'environnement (utilité du palétuvier) montre bien que c'est sa première finalité pour 53% des 406 personnes enquêtées.

Les femmes occupent un rôle central dans la pluriactivité qui s'organise autour du riz de mangrove. La priorité pour les exploitants et notamment pour les femmes est **de gagner du temps** pour pouvoir investir sur les activités plus rentables que le riz de mangrove.

Une exception est l'île de Kanfaradé où les normes sociales des sociétés diakhanké limitent la mobilité et la pluriactivité des femmes. (exemple de Kampony). D'autres sources de revenus extérieurs interviennent également dans l'économie des ménages, les flux financiers des parents résidant à l'étranger, ou les revenus de la vente de la noix de cajou à Borobof (réseau parallèle d'exportation sur la Guinée Bissau). Enfin la disponibilité en terre hors périmètre peut être limitée dans le cas de Kanfarandé à Borobof et à Kébenté Taféra, offrant moins d'opportunité de développer d'autres activités.

L'engagement dans la pluriactivité pour les producteurs bénéficiant de contextes favorables comme la proximité de centres de consommation pour le développement du maraichage, les activités de pêches dans les communes de Douprou et Tournifily, l'insertion dans des réseaux familiaux urbains voire internationaux contribue à une plus forte différenciation entre exploitants.

Ce qu'il faut retenir au niveau de la pluriactivité des exploitants :

- La pluri-activité comme stratégie anti-risque

La pluriactivité est une stratégie anti-risque dans un contexte où la production rizicole reste non sécurisée du fait des risques climatiques et de la dégradation des aménagements. Elle contribue à stabiliser et à financer la production rizicole qui, pour la plupart des exploitants, ne génère pas assez de revenus pour se reproduire. L'enquête auprès des 406 exploitants indique que : 31% des exploitants sont spécialisés dans l'agriculture, 27% seraient engagés dans une autre activité (menuiserie, chauffeurs, marabouts, guérisseurs), 14 % dans la saliculture, 13% dans la pêche, 10% dans d'autres activités agricoles, 6 % dans le petit commerce de paddy ou de riz étuvé décortiqué. Selon l'ONRG la pluri activité a régulièrement augmenté depuis 2008, elle concerne aujourd'hui 95% des exploitants et le nombre moyen d'activités par ménage serait de 3. Une analyse plus approfondie sur 11 périmètres prenant en compte toutes les activités conduites par les exploitants indique que la pluriactivité varie d'un exploitant à l'autre et semble a priori plus importante chez les femmes que chez les hommes. Quarante et un pour cent des hommes sont spécialisés dans la riziculture, contre seulement 17,4% des femmes. Une même proportion d'hommes et de femmes soit 53 à 54% développent 2 activités (riziculture plus une autre activité). Mais concernant l'engagement dans 3 voire 4 et plus activités, la proportion de femmes est beaucoup plus importante. Les femmes plus que les hommes ont besoin de cette pluriactivité, car leurs activités considérées comme des extensions de leurs tâches domestiques leur offrent de faibles revenus. Les hommes plus nombreux à avoir eu accès à une formation parviennent à développer des activités offrant des revenus plus importants.

- La variabilité et les fonctions de la pluriactivité selon les opportunités, contextes et les sociétés

Les autres activités agricoles sont développées dans les périodes où les exploitants ne sont pas mobilisés pour les travaux rizicoles. Elles prennent une plus grande importance lorsque la production rizicole a été insuffisante ne permettant pas d'assurer la consommation, familiale le remboursement des dettes liées à la production, les semences pour la prochaine campagne. La saliculture pratiquée par les femmes des petits riziculteurs permet en période de soudure de se procurer des revenus notamment quand la production rizicole a été insuffisante. Une autre activité comme la coupe de bois et la carbonisation est devenue de plus en plus rentable liée à la demande urbaine croissante.

La pêche est développée dans les communes rurales de Douprou et Tougnifily et génère d'importants revenus. Les groupes sociaux monétarisés de plus longue date comme les Peuls et les Diakhanké mais aussi les Soussous ayant accès à des marchés plus importants sont engagés dans les cultures commerciales comme l'arachide, l'huile de palme, les produits maraichers. Ils développent des relations commerciales avec les villes et les pays voisins tout en conservant une activité rizicole limitée à leurs besoins. L'engagement dans la pluriactivité des producteurs bénéficiant de contextes favorables (proximité de centres de consommation, activités de pêches, insertion dans des réseaux familiaux urbains voire internationaux) est un facteur de différenciation sociale entre exploitants.

2.4. Evolution de l'engagement institutionnel et rôle diversifié des AUP

2.4.1. Implication des exploitants dans plusieurs organisations assurant plusieurs fonctions

Soixante et un pour cent des exploitants de l'échantillon (259 sur 406) disent appartenir à des organisations parmi lesquelles 86 % sont des groupes d'entraide. Une analyse qualitative d'une partie des questionnaires et des entretiens complémentaires sur 11 périmètres correspondant à 178 exploitants de l'échantillon permettent de mieux cerner les types d'organisation concernée et leur rôle notamment dans la riziculture et dans la pluriactivité. Deux grands types de groupement ont été identifiés :

- Les groupements ayant principalement une fonction d'entraide à travers les travaux agricoles ;
- Les groupements développant une activité économique avec différents objectifs.

Tableau 26 : répartition des exploitants (H/F) par type de groupement

CR	Périmètre	Total échant			aucun		entraide		Activités économiques	
		T	H	F	H	F	H	F	H	F
KB	Kirinkiné	11	7	4	1			4	6	
KB	Benthya	14	9	5	3		3	2	3	3
DP	Siboty Sobanet	14	10	4	7		3			4
DP	Kountouloun	27	18	9	3	3	6	1	9	5
TG	Kankoussaya Séguéma	9	5	4			4	4	1	
M K	Sibaly	20	16	4	12	3	4			1
KL	Songolon	21	16	5	7		8	4	1	1F
KL	Wondéfily	32	23	9	13	4	8	4	2	1
KF	Kébénté Taféra	9	7	2	7	1		1		
KF	Kampouny	13	13	0	13					
KF	Borobof,	8	8	0	8					
	TOTAL	178	132	46	74	11	36	20	22	15
	%	100	74	26						
	% par sexe				56	24	27	43,5	16,7	32,6

Cinquante-six pour cent des hommes disent n'appartenir à aucune organisation, alors que c'est le cas seulement de 24% des femmes. Ces dernières sont proportionnellement plus nombreuses que les hommes dans les groupes d'entraide (43,5% d'entre elles contre 27% d'entre eux) et dans les groupements à caractère économique (32,6% des femmes contre 16,7% des hommes) qui soutiennent leurs pluriactivités.

a. Les organisations d'entraide

Les groupements d'entraide sont les formes d'organisation les plus représentés. Il s'agit de groupement d'hommes ou de femmes ou mixtes qui font de la prestation de services ou fournissent de la main d'œuvre pour des travaux de défrichage, de désherbage, de repiquage du riz ou de récolte de l'arachide contre rémunération. Les revenus de ces travaux sont mis dans une caisse commune. Ils permettent de répondre aux besoins des membres et de soutenir des actions d'intérêt commun comme la construction d'une mosquée. La caisse commune permet également d'aider des producteurs en leur faisant de prêts.

A Wondely (KL) un groupe d'entraide a reçu un domaine (plaine ou bas-fonds hors casier) du chef secteur et fait la culture du riz, de manioc et des patates. Une fois la récolte vendue ils achètent des chaises en plastiques et garde le reste caisse pour répondre aux besoins des membres (maladie 100 à 300.000 FGN selon la gravité, mariage 250.000 FGN, baptême 180.000 FGN, décès 260.000 FGN) à tour de rôle.

b. Les organisations à fonction économique

Il y a des groupements tant d'hommes, de femmes ou de jeunes qui valorisent collectivement un casier loué à un propriétaire moyennant une contribution de 150.000 à 500.000 fg selon sa dimension. Dans le cas où les membres du groupement ont dû emprunter les semences, ils font les pépinières et le repiquage dans le casier. A la récolte ils règlent la location, remboursent les semences et se répartissent le reste. Dans le cas où le groupement dispose de semences, le paddy produit est stocké et revendu à la soudure. Les revenus de la vente servent aux besoins de chaque membre et aux besoins communautaires.

D'autres groupements en général constitué d'hommes et de femmes font du maraichage (piment, gombo, aubergine, maïs) sur une même parcelle comme nous avons pu le voir sur les périmètres de Siboty Sobanet, Songolon et Kountouloun. Les membres du groupement produisent et vendent ensemble. Les revenus de la vente sont répartis en général de la manière suivante : l'appui à la construction de la mosquée, l'achat de matériel, la caisse à partir de laquelle tout membre du groupement peut prendre un crédit qu'il remboursera avant la prochaine campagne. Enfin la dernière part des revenus est partagée entre les membres du groupement.

Des groupements de femmes investissent dans le commerce. Les membres des groupements cotisent, achètent du paddy pendant la récolte, le stockent, l'étuvent et le décortiquent. Elles revendent le riz en période de soudure et se partagent les revenus réalisés (Benthya)

A Kountouloun (DP), un groupement d'éleveuses décortiqueuses se fait rémunérer ses prestations à hauteur de 10 à 15.000 FGN par sac de 50 kg de paddy. Une partie des revenus de cette activité alimente la caisse du groupement, l'autre partie va à celles qui ont fait le travail.

Des groupements de femmes s'organisent également pour la saliculture et le fumage des poissons. Les bénéfices de ces activités sont déposés dans un compte au CRG et servent à financer la riziculture de mangrove. Les membres du groupement peuvent demander un prêt au CRG avec un intérêt de 25% (Siboty Sobanet). Un autre groupement de salicultrices organisées en coopérative de production de sel solaires COSETEC et FOSETEC vendent leur production collectivement. Les revenus alimentent une caisse d'urgence pour les membres.

Enfin des groupements mixtes s'organisent et cotisent pour investir dans une palmeraie (Benthya)

c. Les organisations assurant une fonction de crédit

Dans un nombre important de groupement l'activité collective génère des fonds qui sont ensuite prêtés de manière informelle aux membres ou à d'autres exploitants dans le besoin. Les taux d'intérêts pratiqués sont assez élevés : pour 4 estagnons de riz paddy prêtés, le remboursement est de 6 estagnons.

Le crédit informel répond à un contexte caractérisé par une offre insuffisante en crédit adapté. Même si le taux d'intérêts reste plus élevé que celui du CRG notamment, les emprunteurs préfèrent s'adresser à des proches avec lesquels ils disent pouvoir toujours s'arranger.

Des exploitants qui ont été aidés ou ont reçu un prêt en FGN d'un proche doivent rembourser et paddy à la récolte. Ce mode de remboursement leur est très défavorable au vu de la valorisation du paddy entre la récolte et la soudure.

Les groupes semenciers peuvent également faire du crédit à un taux également élevé

d. Les modes d'accès au crédit

L'analyse des données concernant les modes d'accès au financement des activités agricoles mettent en évidence le faible accès au crédit bancaire.

Tableau 27 : Le mode d'accès au financement des activités agricoles par type aménagement et par genre

Mode d'aménagt	Commerçants		Institution		Proches		Propre		Propre et proche		Pas de réponse		Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
EC	5	4%	3	2%	14	12%	98	81%		0%	1	1%	121
Femme	3	12%		0%	5	19%	18	69%		0%		0%	26
Homme	2	2%	3	3%	9	9%	80	84%		0%	1	1%	95
GEP	16	15%	2	2%	21	20%	63	60%	1	1%	2	2%	105
Femme	1	5%	1	5%	6	32%	10	53%	1	5%		0%	19
Homme	15	17%	1	1%	15	17%	53	62%		0%	2	2%	86
GEP & EC	9	5%	11	6%	28	16%	130	72%		0%	2	1%	180
Femme	3	7%	2	5%	7	16%	31	70%		0%	1	2%	44
Homme	6	4%	9	7%	21	15%	99	73%		0%	1	1%	136
Total	30	7%	16	4%	63	16%	291	72%	1	0%	5	1%	406

Le mode de financement par les institutions bancaires reste très faible, il concerne 4% de l'ensemble des exploitants. En zone aménagée en GEP&EC, il concerne 7% des hommes et 5% des femmes.

Le mode de financement propre est le plus élevé et concerne 72% des exploitants. En zone EC, il concerne 81% des exploitants avec 84% des hommes et 69% des femmes. L'importance de l'autofinancement alors que la part du riz commercialisé reste très faible, confirme que ce sont les activités extra rizicoles qui parviennent à financer la riziculture.

Le financement par les proches vient après avec 16% des exploitants. En zone aménagée en GEP il concerne 20% des exploitants, avec 32% des femmes et 17% des hommes. Ce mode de financement se fait, d'après les informations obtenues sur le terrain, à travers les associations et groupements qui font des prêts à leurs membres ou par des parents.

Enfin le financement par les commerçants ne concerne que 7% des exploitants. En aménagement en EC ce mode de financement serait celui de 12% des femmes et de 2% des hommes, en GEP cette proportion est inversée et il concernerait 5% des femmes et 17% d'hommes.

e. L'appartenance à un groupement membre de la FOP BG

L'appartenance à un groupement ou à une union membre de la FOP BG est évoquée à Kirinkiné où 6 exploitants sont dans un groupement semencier de l'Union des groupements de Darabo et à Benthya où 2 exploitants sont dans groupes semenciers membres de l'Union de Darabo.

L'appartenance à un groupement de la FOP BG n'est évoquée que dans le cas de 2 périmètres sur les 11 considérés (cf Tableau 26), soit par 8 exploitants sur les 178 exploitants concernés. Les autres exploitants n'ont jamais mentionné leur appartenance à un groupement ou à une Union affiliée à la FOP BG.

2.4.2. Adhésion, mode d'implication et perception des AUP

a. Adhésion et implication dans les AUP

L'adhésion et le mode de participation des exploitants aux AUP est analysé en général et selon le genre. Le mode d'implication est vu à travers le paiement de la cotisation, la participation aux entretiens collectifs et la fréquence annuelle de participation aux réunions.

Tableau 28 : Adhésion et participation des hommes et des femmes aux AUP

	Appartenance AUP		Cotisation AUP		Participation entretien collectif		Fréquence moyenne de participation aux réunions en 2015	Total général
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
Femme	39	44%	35	39%	39	44%	1,21	89
Homme	110	35%	103	32%	176	56%	2,26	317
Total général	149	37%	138	34%	215	53%	2,04	406

Trente-sept pour cent des exploitants disent adhérer à une AUP. La participation à la cotisation concerne 34% des exploitants et la participation aux travaux collectifs 53%. Ce ratio est élevé et dépasse celui des adhérents, car un nombre non négligeable d'exploitants non adhérents sont engagés dans les travaux d'entretiens collectifs. La fréquence moyenne de participation aux réunions en 2015 ne serait que de 2.

On peut noter un taux d'adhésion et de participation à la cotisation plus élevé pour les femmes que pour les hommes dans les AUP. Elles participent également aux travaux collectifs en revanche, elles sont moins fréquentes dans les réunions collectives faute de disponibilité.

Puis l'adhésion des exploitants et leur mode d'implication dans les AUP est présentée par type d'aménagement et par genre.

Tableau 29 : Répartition des exploitants membres des AUP et leurs modes d'implication selon le mode d'aménagement de leurs casiers en 2015

Mode d'aménagement	Appartenance AUP		Cotisation AUP		Participation entretien collectif		Fréquence moyenne de participation aux réunions	Total
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%		
EC	35	29%	32	26%	45	37%	1,63	121
GEP	10	10%	6	6%	34	32%	1,63	105
GEP & EC	104	58%	100	56%	136	76%	2,36	180
Total général	149	37%	138	34%	215	53%	2,04	406

Les exploitants bénéficiant d'aménagements de type EC seraient 29% à adhérer à une AUP. Les exploitants en GEP ne seraient que 10% à appartenir à une AUP. En revanche les exploitants bénéficiant d'aménagements GEP&EC sont 58% à appartenir aux AUP. La cotisation aux AUP avoisine le taux d'appartenance. La fréquence moyenne de participation aux réunions est plus élevée pour les exploitants en GEP&EC pour lesquels elle atteint 2,36.

La connaissance des ACE par les exploitants et les exploitantes est ensuite prise en compte.

Tableau 30 : Connaissance des ACE par des exploitants selon l'aménagement et selon le genre

Mode d'aménagement	Connaissance du conseiller ACE		Total général
	Nombre	%	
EC	35	29%	121
Femme	3	12%	26
Homme	32	34%	95
GEP	34	32%	105
Femme	6	32%	19
Homme	28	33%	86
GEP & EC	139	77%	180
Femme	32	73%	44
Homme	107	79%	136
Total général	208	51%	406

Dans les aménagements en EC&GEP, les ACE sont mieux connus par 79% des hommes et par 73% des femmes. Dans les périmètres en GEP, 33% des exploitants et 32% des exploitantes connaissent les ACE. Dans les périmètres exclusivement en EC, 32% des exploitants les connaissent mais seulement 12% des femmes.

b. Perception et fonctions des AUP

Les exploitants ont été questionnés sur leur perception du rôle des AUP

Tableau 31 : Rôle perçu de l'AUP

	Tous les problèmes		conseil		entretien digues		prêt semences		ne sait pas		ne sert à rien		autres		pas de réponse		nd	Total
	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%	#	%		
Darabo			4	3%	23	19%	3	3%	1	1%			2	2%	55	46%	32	120
Douprou			6	8%	35	47%			1	1%	1	1%	1	1%	20	27%	10	74
Kanfarandé					11	38%							2	7%			16	29
Kapatchez	1	1%			17	25%			7	10%	2	3%	1	1%	23	34%	17	68
Kondeyré			1	3%	16	43%	1	3%			2	5%	3	8%	12	32%	2	37
Konkouré			3	19%	8	50%			1	6%	2	13%	2	13%				16
Mankoutan															20	100%		20
Nunez Rive gauche					2	5%											40	42
Total général	1	0%	14	3%	112	28%	4	1%	10	2%	7	2%	11	3%	130	32%	117	406

Trente-deux pour cent de l'échantillon n'ont pas donné de réponse à la question. Pour 28 % de l'échantillon, l'AUP permet l'entretien des digues, viennent loin derrière un rôle de conseil pour 3%, autres ?? 3%, ne sait pas 2%, ne sert à rien 2% et prêt de semence 1% des réponses.

A Kankoussaya Seguéma, une réunion de l'AUP est prévue chaque mois pour voir les difficultés et régler les problèmes, faire des propositions. Il y a un comité technique et un comité de surveillance. Les problèmes à régler sont liés à la valorisation des casiers quand un propriétaire n'a pas la volonté de céder un casier non valorisé à celui qui n'en a pas. Ils peuvent être liés à des problèmes techniques avec des exploitants qui ont raté le calendrier agricole et qui se retrouvent avec trop d'eau ou pas assez d'eau.

Au-delà d'une fonction d'entretien, il apparaît que les AUP remplissent également d'autres fonctions et on peut se demander si elles n'occupent pas un vide laissé par l'absence de la FOP BG dans son accompagnement des groupements et des unions.

Les AUP sont sollicités pour remplir d'autres fonctions

- Fonction sociale et religieuse, quand la cotisation collectée par l'AUP contribue également à la construction de la mosquée.
- Intervention dans le règlement des conflits fonciers : par exemple entre propriétaires et locataires qui ne payent pas et sont tentés de ne pas partir et de s'approprier la terre. Dans ce cas l'AUP arbitre en faveur des propriétaires ou autre exemple au niveau des conflits liés à l'héritage au moment du décès du chef de famille entre ses frères et ses enfants. L'AUP intervient en rétablissant les enfants dans leur droit.
- des prêts en semences : 4 estagnons remboursés en 6 estagnons en paddy

Ce qu'il faut retenir au niveau de l'engagement institutionnel et du rôle des AUP

Deux grands types de groupement ont été identifiés :

- Les groupements ayant principalement une fonction d'entraide à travers les travaux agricoles ;

Les groupements d'entraide sont les formes d'organisation les plus représentées. Il s'agit de groupements qui font de la prestation de services pour des travaux agricoles contre rémunération. Les revenus de ces travaux permettent de répondre aux besoins des membres, de soutenir des actions d'intérêt commun comme la construction d'une mosquée et éventuellement d'aider des producteurs en leur faisant des prêts.

- Les groupements développant une activité économique avec différents objectifs

Il y a des groupements tant d'hommes, de femmes ou de jeunes qui valorisent collectivement un casier loué ou une parcelle maraichère. La production est collective et les produits de la vente sont répartis pour servir à des investissements collectifs, à l'achat de matériel agricole ou autre, à faire du crédit aux membres, à être partagés entre membres. D'autres activités économiques sont développées comme l'étuvage et la commercialisation du paddy, la saliculture, la pêche. Ces activités sont organisées en fonction du calendrier rizicole et servent à financer une production rizicole d'abord destinée à la consommation.

Dans un nombre important de groupement l'activité collective génère des fonds qui sont prêtés ou à d'autres exploitants dans le besoin. Les taux d'intérêts pratiqués sont assez élevés : pour 4 estagnons de riz paddy prêtés, le remboursement est de 6 estagnons. Le crédit informel répond à un contexte caractérisé par une offre insuffisante en crédit adapté.

En ce qui concerne les AUP, trente-sept pour cent des exploitants disent en être membres. La participation à la cotisation concerne 34% des exploitants et la participation aux travaux collectifs 53%. Ce ratio est élevé et dépasse celui des adhérents, car un nombre non négligeable d'exploitants non adhérents sont engagés dans les travaux d'entretiens collectifs. La fréquence moyenne de participation aux réunions en 2015 ne serait que de 2. Ce sont les exploitants bénéficiant d'aménagements GEP&EC qui sont les plus représentés comme adhérents aux AUP, soit 58% d'entre eux.

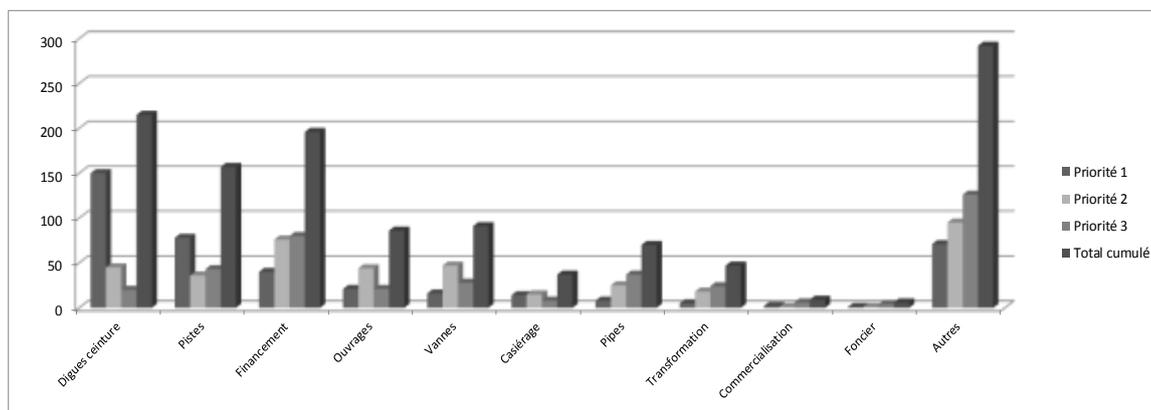
En ce qui concerne la perception du rôle de l'AUP, 32% des exploitants n'ont pas donné de réponse. Pour 28 % de l'échantillon, le rôle de l'AUP est de permettre l'entretien des digues. Mais dans un contexte de faible présence de la FOP BG sur le terrain il semble que les responsables des AUP sont sollicités pour remplir d'autres fonctions ne rentrant dans son champs d'intervention.

2.5. En conclusion : Les priorités pour les exploitants

Le traitement des réponses des 406 exploitants donne globalement les résultats suivants.

Tableau 32 : les priorités pour les exploitants

	Digues ceinture	Pistes	Financement	Ouvrages	Vannes	Casiérage	Pipes	Transformation	Commercialisation	Foncier	Autres	Total
Priorité 1	150	78	40	21	16	14	8	5	2	1	71	406
Priorité 2	45	36	76	44	47	15	25	18	1	1	95	403
Priorité 3	20	43	80	21	28	8	37	24	6	4	126	397
Total cumulé	215	157	196	86	91	37	70	47	9	6	292	



Les exploitants mettent en avant :

- (en priorité 1, 2 et 3) la réparation des digues de ceinture (mentionnée 215 fois) comme représentant la principale cause de leurs difficultés et le principal obstacle à la production.
- Non loin derrière est mentionné le besoin de financement de leurs activités (mentionné 196 fois) et notamment du riz. Le financement représente un obstacle majeur, même si à travers la pluri-activité et les systèmes de prêt informels les exploitants tentent d'y répondre.
- En troisième position est la réparation des pistes (mentionnée 157 fois) dont l'état constitue un obstacle de taille à toutes leurs activités.
- Ensuite viennent les vannes qui ne fonctionnent pas mentionnée 91 fois,
- les ouvrages (partie en béton) dégradés mentionnés 87 fois.
- Les pipes sont mentionnées 70 fois non pour leur dysfonctionnement mais pour en avoir davantage.
- L'aval de la filière avec la transformation est mentionné 47 fois.
- Au niveau encore des aménagements, le casiérage est mentionné 37 fois.
- Enfin la commercialisation est mentionnée 9 fois et
- le foncier seulement 6 fois.

Mais la rubrique « autre » pas toujours explicitée reste la plus importante mentionnée 292 fois. Elle est intéressante à analyser : il s'agit des semences, des intrants, herbicide et crabicides, de la mécanisation avec motoculteurs et batteuses, les forages pour l'eau potable

Tableau 33 : les priorités pour les exploitants par type d'aménagement

	Casiérage		Commercialisation		Digues ceinture		Financement		Foncier		Ouvrages		Pipes		Pistes		Transformation paddy		Vannes		Autres		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
EC	5	4%			46	38%	10	8%	1	1%	9	7%	1	1%	18	15%	2	2%	2	2%	27	22%	121
GEP	5	5%			26	25%	16	15%			1	1%	2	2%	25	24%	2	2%	1	1%	27	26%	105
GEP & EC	4	2%	2	1%	78	43%	14	8%			11	6%	5	3%	35	19%	1	1%	13	7%	17	9%	180
Total	14	3%	2	0%	150	37%	40	10%	1	0%	21	5%	8	2%	78	19%	5	1%	16	4%	71	17%	406

La priorité concerne les digues de ceinture pour les exploitants en GEP&EC et en EC, pour les exploitants en GEP la priorité serait autres avec intrants et mécanisation. Puis vient les pistes pour les exploitants en GEP et en GEP&EC et la rubrique autres pour les exploitants en EC. Ensuite les financements d'abord pour les exploitants en GEP. En 3^{ème} position vient le financement pour GEP et pour EC et autres pour GEP&EC.

Tableau 34 : les priorités pour les exploitants hommes et femmes

	Casiérage		Commercialisation		Digues ceinture		Financement		Foncier		Ouvrages		Pipes		Pistes		Transformation paddy		Vannes		Autres		Total
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Femme			1	1%	28	31%	10	11%			2	2%	1	1%	16	18%	2	2%	4	4%	25	28%	89
Homme	14	4%	1	0%	122	38%	30	9%	1	0%	19	6%	7	2%	62	20%	3	1%	12	4%	46	15%	317
Total	14	3%	2	0%	150	37%	40	10%	1	0%	21	5%	8	2%	78	19%	5	1%	16	4%	71	17%	406

Si on tient compte des différences selon le genre, les priorités sont d'abord les digues de ceinture pour 38% des hommes et 31% des femmes. Puis vient la rubrique autres qui comporte notamment les intrants et la mécanisation pour 28% des femmes et 15% des hommes, les pistes 20% des hommes et 18% des femmes, enfin le financement 9% des hommes et 11% des femmes.

Ce qu'il faut retenir dans les priorités pour les exploitants :

Pour tous les exploitants hommes et femmes et quel que soit le mode d'aménagement la priorité est la réparation des digues de ceintures. Puis viennent ensuite selon les aménagements et le genre, les pistes, la rubrique autres (intrants et mécanisation), le financement.

3. ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire enquête de satisfaction

Enquête Etude Riz Basse Guinée

Nom enquêteur : _____ **Date :** _____ **Fiche N°** ____/____/____/2016

Localisation : Commune Rurale : _____ Nom du village : _____
 Nom de la Plaine) : _____ Nom du périmètre : _____
 Mode aménagement : EC : GEP : Tradi :
 Dates d'aménagement Reprises
 Nbre de villages riverains Superficie périmètre

Exploitant : Nom et Prénom _____ Sexe H/F Age :
 Niveau scolarité :

primaire	secondaire	professionnel	coranique	aucun
<input type="text"/>				

 Membre organisation : Oui : Non :
 Si oui, lesquelles : _____

Famille : Taille : _____ Nombre de personnes à charge :
 Main d'œuvre : _____ Nombre d'actifs : dont femmes :
 Activité principale : _____ Autres activités : _____

Position du ou des casier(s) : Haut : Milieu : Bas :
Exploitation : Surface totale dans le périmètre : Ha Nbre total de casiers Ha N casiers exploités en 2015

Si des surfaces aménagées ne sont pas exploitées, pourquoi : _____
 (conflit, en gage, manque moyens, manque de main d'œuvre, terre gâtée, etc.)

Domaines hors mangrove	Coteaux	Ha	Plaine	Ha	Bas-Fonds	Ha
	Coteaux		Plaine		Bas-Fonds	
Usage						
					Autres	

Casiers : Propriété : Location : Usufruit :
 Sont-ils fonctionnels pour la prochaine campagne) ? Oui : Non :
 Pourquoi ? : _____
 (fertilité du sol, problème d'eau, de drainage, enherbement)

Nombre de campagnes : Avec mise en valeur : Avec récoltes :

Mode de gestion de la lame d'eau :	Tradition	Pipes	Ouvrage collec.
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Quantité récoltée	Unité	2015	2014	2013	2012	2011	2010
	Estagnon/Sac 50/sac farine	<input type="text"/>					

Aménagements collectifs :
 A qui appartiennent les digues mécanisées ? : _____
 Qui est responsable de leur entretien ? _____
 A qui appartiennent les vannes ? _____
 Qui est responsable de leur entretien ? _____

Environnement Est-ce que les palétuviers sont utiles ? : Oui Non
 Si oui, pourquoi ? : _____

Techniques culturales

Préparation du sol		manuel	mécanisé	traction animale
Repiquage :	<input type="text"/>	à plat	<input type="text"/>	en billon
Semis à la volée :	<input type="text"/>	nombre sarclages :	<input type="text"/>	contre-saison
Utilisation engrais minéraux :	Oui/Non : <input type="text"/>	si oui combien	<input type="text"/>	
Utilisation herbicides :	Oui/Non : <input type="text"/>	si oui combien	<input type="text"/>	
Utilisation crabicide :	Oui/Non : <input type="text"/>	si oui combien	<input type="text"/>	
Utilisation des insecticides	Oui/Non : <input type="text"/>	si oui combien	<input type="text"/>	

Pourquoi ? : _____

Utilisez vous la main d'œuvre salariée? Oui/Non pour quelles tâches? salaire jour 2015

Utilisez vous groupes communautaires Oui/Non pour quelles tâches

Entretien : Est-il membre de l'AUP ? Oui/Non Depuis combien d'années :

A quoi sert l'AUP ? _____

Cotisez-vous à l'AUP ? Oui : Non :

Quelle fréquence ? Régulier : A la demande :

Combien avez-vous cotisé par an ?	2015	2014	2013	2012
FG	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Estagnon	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Autres	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Participez-vous à l'entretien collectif ? Oui : Non :

Nombre d'homme/jour :	2015	2014	2013	2012
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de réunions la dernière année :

Connaissez-vous le conseiller ACE ? Oui : Non :

Qu'est ce qu'il vous apporte ? _____

Financement des activités :

Source :	Propre	Proche	Commerçant	Institution	Laquelle ?
<input type="text"/>					

Valorisation Riz :

Produisez vous du riz hors périmètre aménagé Oui/Non

si oui, où ?

Bougounis	Plaine	Bas fond	Coteau
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Quelle est votre pdtion totale de paddy?

Année	Unité	Qté
2015	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Quelle quantité de paddy destinez vous à la consommation familiale en 2014 et 2015

Année	Unité	Qté
2015	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Commercialisez-vous du riz ? Oui : Non :

Quelle qté de riz avez commercialisé en 2014 et 2015

Année	Unité	Qté
2015	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2014	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Mode de commercialisation :

Paddy	Etuvé	Décortiqué
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Nombre de sacs :

Stockez-vous du riz ? Oui : Non :

Quel usage ? Semence : Oui : Non :

Autres : Oui : Non :

Combien de sacs stockés :

Priorités pour des améliorations futures (1, 2 et 3)

Pistes	<input type="text"/>	Explications : _____
Casiérage	<input type="text"/>	
Digues de ceinture	<input type="text"/>	
Ouvrages	<input type="text"/>	
Vannes	<input type="text"/>	
Pipes	<input type="text"/>	
Accès au foncier	<input type="text"/>	
Organisation AUP	<input type="text"/>	
Conseil agricole	<input type="text"/>	
Financement campagne	<input type="text"/>	
Transformation du riz	<input type="text"/>	
Commercialisation	<input type="text"/>	
Autres	<input type="text"/>	

Annexe 2 : Nombre d'exploitants hommes et femmes par périmètre

Périmètre Type aménagement	Total EC			Total GEP			Total GEP & EC			Total général	Part des exploitants par périmètre
	Femme	Homme		Femme	Homme		Femme	Homme			
Benthya							14	6	8	14	3%
Bogonia				5	1	4				5	1%
Boragbé				6		6				6	1%
Borobof							7		7	7	2%
Daconta				3		3				3	1%
Dokity				23	2	21				23	6%
Filaya							5		5	5	1%
Gandoya							27	6	21	27	7%
Gbanta							17	2	15	17	4%
Kabanka	4		4	1		1				5	1%
Kabéya	8	1	7							8	2%
Kampony	5		5							5	1%
Kankoussaya Séguèma	11	3	8	1	1					12	3%
Katako	10	2	8							10	2%
Katep							10	1	9	10	2%
Katibini				9		9				9	2%
Kèbèntèn Tafera	17	2	15							17	4%
Kirinkinè							11	4	7	11	3%
Kountouloun							27	8	19	27	7%
Natèkana BenKy				6	1	5				6	1%
Sarabara				6	1	5				6	1%
Sibaly							20	4	16	20	5%
Siboty Sobanet							22	6	16	22	5%

Siranka Korlata							20	7	13	20	5%
Songolon	34	9	25							34	8%
Sonkoulou				20	6	14				20	5%
Tabantoni				10	4	6				10	2%
Tiliponi				10	2	8				10	2%
Wondéfily	32	9	23							32	8%
Yayaah				5	1	4				5	1%
Total général	121	26	95	105	19	86	180	44	136	406	100%

Annexe 3 : Tableau de mise en œuvre des enquêtes

Commune Rurale	Périmètres Vus	Villages	Dates
Tanènè	Gandoya	Gandoya, Démbaya, Banban, kanagban	Du 18 au 20 Avril 2016
	Sonkouloun	sonkoulou, condeyah, soguiya, Benna	
	Filaya	Filaya	
	Boragbé	Boragbé	
Koba	Dokity	Tombè, Dubrékadi, Dokiti	Du 21 au 23 Avril 2016
	Natekana Benky	Natekana Benky, Bakompo	
	Kirinkiné	Taboria port, Bassengué, îles Kito	
	Katep	Katep	
	Benthia	Benthia, Katia, Tatema	
	Sarabara	Yangoya	
	Yaya	katandhé	
Douprou	Kountoulou	Kountoulou yambourassa	Du 25 au 26 Avril 2016
	Siranka Korlata	Siranka Korlata	

	Kabanka	Kabanka	
	Sobané	Sobané, Siboty, Dibensi	
Tougnifily	Kankoussaya Seguema	Mamya,	Du 27 au 28 Avril 2016
	Gbanta	Gbanta	
	Melensi	Melensi	
	Tabantoni	Tabantoni	
	Tiliponi	Tiliponi	
Mankountan	Sibaly	Subaly	28 avril 2016
Kolaboui	Wondéfily	Yongoron, Ballandougou, Yéniah	Du 29 Avril au 3 Mai 2016
	songolon 2,	songolon 2,	
	Katibini	Katibini	
Bintimodiya	Kabeya	Kabeya	Du 29 Avril au 02 Mai 2016
	Songolon 1	Songolon 1	
	Katako	Katako	
Kamsar	Bogonia	Bogonia	02 Mai 2016
Kanfarande	Borobof	Borobof	Du 04 au 06 Mai 2016

	Kampony	Kampony	
	Kébenten Taféra	Kébenten Taféra	